



Procès Verbal de la séance

du Conseil Municipal

Samedi 20 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 20 mars à 9 heures, le Conseil Municipal convoqué le 13 mars 2021 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT	X			
Mme Michèle COQUELLE	X			
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Karl MONRABAL		Mme DUJARDIN	X	
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J.Philippe DUMOULIN	X			
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Steeve DE MATOS	X			
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE	X			
M. Pascal LUCAS		Mme COQUELLE	X	
Mme Basma HAMMAMI-BELAID	X			
M. Rabah DAHMANI	X			
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE	X			
Mme Paméla GUILBERT	X			
M. Steven MARROUKI	X			
Mme Catherine OSSON	X			
Mme Océane LEVEQUE	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF	X			
M. Veysal KIRAZ	X			
Mme Laura DELPLANQUE	X			
M. Brice WETE-MATOUBA		Mme OSSON	X	
M. Michel DEBAETS	X			
M. Christophe RICCI	X			
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY	X			
Mme Sophie FELIX	X			
M. Messaoud CHAYANI	X			
M. J.François SOYEZ	X			
M. Abdel DENFER	X			
Mme Marjory FARACI	X			
Mme Axelle DELANNOY	X			

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2021

Cher(e)s Collègues,

Je vous rappelle que nous nous réunissons ce jour en vertu de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 par laquelle la retransmission directe des débats sur les réseaux sociaux donne à notre réunion son caractère public obligatoire.

Avant de procéder à l'appel, je confirme à notre assemblée que le Préfet a accepté, le 22 janvier 2021, la démission de Madame DUQUESNOIS de ses fonctions d'Adjointe et de membre du Conseil Municipal.

En conséquence, je vous confirme que Monsieur Michel DEBAETS, suivant de liste, a intégré notre Conseil. Je le déclare installé ce jour dans ses fonctions de Conseiller Municipal : je lui souhaite la bienvenue au nom de vous tous, et lui redis le plaisir personnel que j'ai de le revoir dans notre assemblée qu'il connaît bien et qu'il retrouve avec bonheur. Voilà, Bienvenue Monsieur DEBAETS !

Nous reviendrons dans un instant sur le sujet avec l'élection d'une nouvelle Adjointe.

Madame la Directrice Générale des Services par intérim, veuillez procéder à l'appel.

Il y a lieu de procéder à la désignation du secrétaire. Je propose Madame Océane LEVEQUE, au bénéfice de l'âge.

Y-a-t-il une objection ? Madame Océane LEVEQUE est donc désignée secrétaire.

Il y a lieu de valider le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2021. Je n'ai pas été saisi d'observations. Y en a-t-il ?

Procès-verbal de la séance du 23 janvier 2021: Adopté à l'unanimité

Vous me permettrez, mes Chers Collègues, en début de cette séance, de présenter les condoléances de tout le conseil municipal à Madame Laureen LEMOINE dans sa fonction de Présidente de l'Union Musicale puisque nous avons appris hier, avec beaucoup de tristesse, la disparition du doyen de l'Union Musicale, Monsieur Emile FERRET, qui avait quand même tenu plus de 75 ans le pupitre dans cette belle société de musique.

Emile s'est éteint paisiblement et puisque sa disparition est très récente, je vous prie, Madame LEMOINE, d'adresser à l'ensemble des musiciens et en même temps à la famille d'Emile, nos condoléances et notre sympathie la plus attristée.

DELIBERATIONS METROPOLITAINES (3)

Lors du Conseil métropolitain du 19 février 2021, ont été votées 3 délibérations qui concernent notre ville, et qui méritent qu'elles retiennent l'intérêt de notre Conseil municipal. Il s'agit :

➤ **21 C 0082** : Cette délibération propose le transfert de maîtrise d'ouvrage de la ville de Wattrelos à la MEL dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage globale de la MEL de l'ensemble des travaux de requalification du chemin Gauquier de Wattrelos. Comme à l'accoutumée, dans cette action en profondeur avec la MEL depuis 2014 pour la requalification des courées, les travaux d'assainissement seront financés à 100 % sur le budget assainissement de la MEL et les travaux de requalification sur le budget Habitat avec une prise en charge à 20 % par la ville.

Le montant des travaux est estimé à 197 611,72 € TTC, à savoir 92 161 € en assainissement et 105 450 € en requalification.

➤ **21 C 0093** : Cette délibération est fondamentale et très attendue, car elle concerne la déchèterie tant demandée, et mes Chers Collègues nous pouvons savoir gré à notre Collègue Henri Gadaut pour l'aboutissement de ce projet qui lui doit en effet beaucoup.

De quoi s'agit-il ? Le renforcement du réseau des déchèteries est un point clé du Schéma Directeur métropolitain de la gestion des déchets ménagers. A ce jour 13 déchèteries sont en exploitation sur le territoire de la MEL.

L'installation d'une déchèterie supplémentaire est programmée à Wattrelos boulevard Mendès-France. Cet équipement, qui a pour vocation de participer à la réduction des déchets et de permettre une valorisation optimale des déchets apportés, sera, d'après la délibération de la MEL, je cite, « un équipement attractif, lisible, ergonomique et modulable », et, je cite toujours, affichera « des performances de haute qualité environnementale ».

Cette délibération votée le 19 février vise à engager le processus d'installation en lançant la concertation préalable nécessaire.

➤ **21 C 0139** : plus classique, il s'agit d'un avenant à la concession d'aménagement du site Lainière/Peignage/Pennel et Flipo sur les territoires de Roubaix et de Wattrelos. Je rappelle que ce projet concerne un vaste projet urbain portant un programme mixte de 112 000 m² à dominante économique. Précisons ainsi que le coût complet prévisionnel du projet (intégrant la voirie, l'assainissement, les réseaux et aménagements divers) est estimé à 28 768 409 € HT, soit 34 522 090 € TTC.

COMMUNICATION (1)

MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX

Le décret n° 2008 – 580 du 18 juin 2008 permet à un organisme contribuant à la mise en œuvre de la politique d'une collectivité territoriale pour l'exercice d'une mission de service public de bénéficier d'une mise à disposition d'agents publics.

Cette mise à disposition donne lieu à remboursement de la rémunération de l'agent.

Elle donne lieu à une convention et à un arrêté individuel.

Le conseil municipal est préalablement informé de cette convention.

A cet effet, une convention sera établie entre la commune de Wattrelos et :

- ✓ L'association « Comité des Œuvres Sociales du Personnel » pour la mise à disposition d'un agent de la filière administrative ou technique,
- ✓ L'association « COW Hand Ball » pour la mise à disposition d'un agent de la filière sportive (Educateur des APS),
- ✓ L'association « Wattrelos Tennis Club » pour la mise à disposition d'un agent de la filière sportive (Educateur des APS).

ELECTION

Comme cela vous a été rappelé en début de séance, il y a lieu de procéder à l'élection d'une nouvelle Adjointe qui prendra le 12^{ème} rang en vertu des articles L 2122-7 et L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rappelé que, lorsque l'élection d'un Adjoint se déroule à scrutin uninominal, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Ainsi que le veut la tradition, l'élection des Adjoints n'appelle pas de débat.

Je demande à Madame OSSON, Présidente du groupe « Wattlelos, la Ville que nous aimons », de proposer la candidate de la Majorité.

Madame OSSON

Monsieur le Maire, au nom du groupe majoritaire « Wattlelos, la Ville que nous aimons », nous vous proposons la candidature de Madame Sylvie ZAIDI.

Monsieur le Maire

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Un bulletin imprimé va vous être distribué. Vous avez également des bulletins blancs sur vos tables.

Vous voudrez bien plier le bulletin de manière à conserver le secret du vote et le déposer dans l'urne à l'appel de votre nom.

En cas de procuration, vous serez appelé à voter deux fois.

Il y a lieu de désigner deux assesseurs. Je demande à :

- ⇒ Madame Océane LEVEQUE (plus jeune de la majorité)
- ⇒ Madame Marjorie DELRUE (plus jeune des élus d'opposition)

de bien vouloir assurer ces fonctions ainsi que celles de scrutateurs.

OPERATIONS DE VOTE (*Passage de l'urne*)

Je demande à Mesdames Océane LEVEQUE et Marjorie DELRUE de bien vouloir venir procéder au dépouillement. Il est préconisé de charger une seule personne de la manipulation des bulletins au moment du dépouillement et du comptage des votes. Le comptage peut être validé par l'autre scrutateur sans qu'il n'ait à toucher le bulletin. Je propose à Madame LEVEQUE de faire la manipulation et à Madame DELRUE de faire le comptage.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel	43
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	43
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....	40
f. Majorité absolue.....	21

A obtenu :

CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS
Madame ZAIDI	40

Madame ZAIDI est élue 12^{me} Adjointe.

Je la félicite et lui demande de bien vouloir s'avancer pour que je lui remette symboliquement son écharpe.

Madame ZAIDI conservera, pour l'heure, sa délégation antérieure, à savoir « les activités périscolaires ».

Je sou mets à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

➤ 3 interventions du groupe « Avec vous pour Wattrelos » sur les rapports n° 5, 9 et 14.

Je n'ai pas eu connaissance d'autres demandes d'intervention ? Y en a-t-il d'autres ?

Que ceux qui sont **POUR** lèvent la main

POUR : 43

CONTRE : /

ABSTENTION: /

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions :

- Finances, Economie et Administration Générale,
- Développement Durable, Urbanisme et Travaux.
-

Et je précise qu'une délibération supplémentaire n° 15 bis sous le sceau de Monsieur DUMOULIN a été ajoutée à l'ordre du jour en accord avec les Présidents de groupes.

Rapports n° 1 à 4 : Madame DE SMEDT

Rapporteuse : Madame Myriam DE SMEDT

RAPPORT N° 1 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – ANNEE 2021

Ce rapport présente la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité hommes/femmes. Il permet :

- de faire le point sur la situation au sein de notre collectivité,
- de distinguer les bonnes pratiques,
- de déterminer les axes potentiels d'amélioration.

C'est certes une obligation légale, au moment du vote du budget, mais la Ville de Wattrelos est avant tout convaincue que l'égalité, entre les hommes et les femmes, participe à l'équilibre démocratique dont la mixité et la parité sont des composantes.

Notre commune fait apparaître un bilan dont elle peut être fière. L'équilibre hommes/femmes est totalement respecté.

59 % des agents de la ville sont des femmes, en moyenne 59 % des postes de cadres A sont occupés par des femmes. L'équilibre est également respecté dans les avancements de grades.

Je tiens à saluer l'engagement et le travail des élus dont, Monsieur le Maire, vous êtes à l'initiative puisqu'en témoigne le renouvellement de votre équipe et de l'équipe d'encadrement il y a un an.

Je tiens aussi à remercier les services qui font exister cette égalité au quotidien.

Nous avons encore des choses à améliorer, certes mais qui relèvent surtout plus de phénomènes de société : les temps partiels, le déroulé de carrière des femmes qui prétendent à un temps partiel ou un travail à mi-temps ou adapté.

Aussi en ce qui concerne la disparité entre les filières mais qui est aussi un phénomène de société puisqu'on peut constater qu'on retrouve beaucoup de femmes dans les filières médico, médico-social et on retrouve beaucoup d'hommes dans la police, aux sports ou filière technique aux ateliers.

La Ville s'est donc dotée pour ce faire d'une feuille de route pluriannuelle qui vise à rendre cohérente et visible sa politique en matière d'égalité hommes/femmes tout en valorisant les actions déjà conduites au sein de notre collectivité. Elle a déterminé des engagements forts : continuer à développer une culture de l'égalité hommes/femmes, faire vivre l'égalité tout au long des parcours professionnels, faire de Wattrelos une politique engagée pour l'égalité hommes/femmes et prévenir et agir contre toutes les formes de violence et de discrimination. Ce plan d'actions déterminées est décliné dans un plan d'actions qui est joint au rapport.

RAPPORT N° 2 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Suite à la dernière CAP de Décembre et, donc, aux avancements de grades, aux promotions internes, suite aux départs en retraite dans l'année qui vient de s'écouler, il convient de modifier le tableau des effectifs par la création et la suppression des postes. L'objet de cette délibération est donc une mise à jour de nos effectifs.

RAPPORT N° 3 - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION LOCALE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB)

Le contrat de ville ayant été prolongé de deux ans, il y a lieu de délibérer, aujourd'hui, pour permettre la prolongation du dispositif d'abattement de la TFPB c'est-à-dire la taxe foncière sur les propriétés bâties.

L'objet de cet abattement est de permettre aux bailleurs la mise en œuvre d'un plan d'actions plus pointues pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

RAPPORT N° 4 - POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMMATION 2021 DU VOLET WATTRELOSIEN DU CONTRAT DE VILLE

L'objet de cette délibération est de vous présenter, mes Chers Collègues, la programmation des actions du contrat de ville pour l'année 2021.

Pour rappel, la politique de la ville a pour objectif de réduire les inégalités entre les territoires. Le défi de cette politique est de faire de l'égalité des chances un véritable levier pour les habitants des quartiers les plus fragilisés. Cela passe par une politique humaine à travers des dispositifs destinés à avoir un impact réel sur le quotidien des habitants des quartiers, comme par exemple, le dédoublement des CP, des CE1 et, d'ailleurs, à partir de cette année pour Wattrelos, on verra aussi apparaître le dédoublement dans certaines écoles des effectifs de « grands » de section de maternelle.

La crise sanitaire a durement sévi, elle sévit encore dans nos territoires. Les difficultés sociales sont de plus en plus criantes et les risques inhérents à l'isolement social sont de plus en plus présents. Nous avons donc tenté avec nos partenaires institutionnels et, aussi, avec nos partenaires associatifs de construire en réponse à ces phénomènes de fragilisation une programmation axée sur l'humain, en témoigne, une priorité qui est assurée depuis le début de ce contrat de réussite éducative, qui est la lutte contre l'échec scolaire avec une place importante à l'accompagnement à la parentalité.

Des actions ciblent le plus jeune âge avec le PRE qui touche les plus jeunes, dès 2 ans à l'école maternelle, les clubs « coup de pouce lecture » en CP, le développement d'actions culture : DEMOS, orchestre à l'école, et des actions de parentalité de qualité, jusqu'à l'âge le plus âgé avec des actions de lutte contre le décrochage scolaire, le soutien et l'accompagnement des plus fragiles aux collèges et aussi aux lycées pour ouvrir les portes à nos jeunes aux études supérieures. Avec aussi des actions qui sont menées par Horizon 9, l'association des Centres Sociaux, ActiJeunes et tous nos partenaires associatifs. Donc une cohérence de 2 à 20, 25 ans même, une cohérence aussi sur tout le territoire puisque nos 3 collèges REP sont concernés.

Un deuxième axe est l'accompagnement vers l'emploi et le développement économique. Des actions d'accompagnement renforcé de jeunes sont portées par la Mission locale, une action d'accompagnement sur des mesures spécifiques pour les femmes issues des quartiers prioritaires. Au sortir de cette crise, ces actions ont d'autant plus d'importance, elles seront menées par le CIDDF ou même des actions aussi pour les seniors portées par Résidence Plus ou encore un accompagnement des chômeurs de longue durée qui sera portée par l'OMEP.

Il y a aussi un axe important en ce qui concerne l'accompagnement à la création d'entreprise avec des actions style CitésLab mais cette programmation voit aussi des moyens pour soutenir des actions innovantes, citons, par exemple, l'éducation aux médias avec une association qui s'appelle « rencontres audiovisuelles » qui interviendra sur le territoire pour la seconde année et qui nous proposera plus de 90 ateliers. Toutes les écoles seront concernées et également un travail partenarial avec les Centres Sociaux. Et un nouveau projet porté par l'association des Centres Sociaux qui s'appelle « mets les Watt's » et vise à aller au plus près des habitants, en se déplaçant directement dans les quartiers.

Ce sont donc 60 projets pour une enveloppe de 260 000 €uros avec des co-financements : Etat, Région, Mel et, bien sûr, une enveloppe importante de la Ville pour permettre de mener à terme cette programmation qui, j'espère, permettra d'accompagner au mieux les habitants.

Monsieur le Maire

Merci, Chère Madame, pour cet exposé sur ces dossiers qui sont lourds et que vous maîtrisez parfaitement, chacun l'aura bien compris, et à la fois dans leur portée, dans leur traduction concrète et dans leur mise en œuvre.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 1 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – année 2021

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 2 - Modification du tableau des effectifs – Créations et suppressions de postes

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 3 - Avenant de prolongation de la convention locale d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 4 - Politique de la Ville – Programmation 2021 du volet wattrelosien du contrat de ville

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Mes chers collègues, nous vivons une situation un peu particulière car, dans notre assemblée très rajeunie, deux de nos collègues attendent un heureux évènement.

Monsieur DE MATOS, ça ne se voit pas, car c'est sa conjointe, il n'est pas concerné par la remarque que je vais faire aujourd'hui. Je l'en félicite à l'avance, il en est déjà très ému et il en rougit déjà de bonheur et de contentement.

Et également, Madame BOITTE et, au vu de la situation de grossesse avancée de notre collègue, qui a tenu absolument à être encore là aujourd'hui avec nous, je crois que notre Assemblée aura convenance de la libérer plus rapidement de la longueur de nos débats, si elle le souhaite. Je ne vous mets pas dehors !

Néanmoins, je trouve qu'à moins de 4 semaines, je pense que ce serait mieux pour vous de pouvoir, le cas échéant, prendre le temps de vous reposer mais, néanmoins, je sais votre conscience et votre volonté de présenter cette délibération à laquelle vous tenez beaucoup. Eh bien, c'est tout à votre honneur d'être aujourd'hui à nos côtés. Donc c'est, je pense, avec l'assentiment de l'ensemble de notre assemblée que je vous propose d'anticiper la présentation du rapport n° 17.

Je vous passe la parole, Madame BOITTE.

Rapport n° 17 : Madame BOITTE

Rapporteuse : Madame Emeline BOITTE

RAPPORT N° 17 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION POUR DES CAMPAGNES D'IDENTIFICATION ET DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

L'article L 211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime, autorise les communes à procéder à l'identification et à la stérilisation des chats dit errants. Ils seront ainsi considérés comme chats libres appartenant à l'association ou à la commune qui les identifie. Ainsi, nous sommes fiers de vous présenter la convention avec l'Ecole du Chat de Roubaix, qui est une association reconnue d'utilité publique et qui intervient sur la Ville depuis bientôt 20 ans. Cette association veille au bien être des chats libres de la ville et nous sommes fiers ainsi de pouvoir établir un partenariat avec cette association.

La convention permet d'identifier, de stériliser et de déparasiter l'ensemble des chats errants de la ville. Cette campagne va se dérouler sur deux plans. Le premier plan permettra ainsi à l'association d'intervenir sur des zones ciblées, dans lesquelles une population féline est importante, et, sur un second plan, on permettra ainsi à l'association d'intervenir de manière ponctuelle sur demande, sur la demande des riverains par exemple, ou pour des cas d'urgence.

L'objectif de cette convention à court terme sera, bien entendu, de veiller au bien-être animal et aux conditions de vie des chats errants qui sont déjà présents sur la ville et dans un objectif à moyen et long termes, cela permettra de réguler la population féline de la ville

Ainsi l'Administration Municipale invite donc le Conseil municipal à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association de l'Ecole du Chat de Roubaix et à inscrire la somme de 7000 €uros comme participation financière au Budget Primitif.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 17 - Mise en place d'une convention pour des campagnes d'identification et de stérilisation des chats errants
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Eh bien écoutez, Madame, votre rapport est adopté à l'unanimité et je vous en félicite, car je sais combien vous avez bataillé. Je vous remercie ainsi que nos collaborateurs et mon cabinet aussi, d'avoir permis l'aboutissement d'un dossier qui est juridiquement compliqué mais qui trouve, ainsi, une tentative de solution. Merci Madame. Si vous deviez vous absenter, si vous le vouliez, je signale que procuration a été donnée à Madame DE SMEDT, le cas échéant.

Rapports n° 5 et 6 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

RAPPORT N° 5 – BUDGET PRIMITIF 2021

Pour présenter ce Budget Primitif de notre ville pour 2021, je ne reviendrai pas sur les contextes économiques et législatifs nationaux qui évidemment influencent la préparation de ce budget pour l'avoir fait ensemble lors du précédent Conseil Municipal sur le Débat d'Orientations Budgétaires.

Je me contenterai de rappeler que sur un fond de récession mondiale, la France a connu en 2020 une chute historique de sa croissance économique de moins 5.9 %, et si comme vient de le confirmer l'INSEE, cette semaine, notre pays devrait renouer avec une croissance de l'ordre de plus de 5.5 % en 2021, cette reprise sera insuffisante pour effacer la chute de 2020. Nous avons, mes Chers Collègues, à peu près le même schéma pour les comptes de notre ville et je vais m'employer à vous le souligner.

Alors l'actualité, la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales durent, vous le savez évidemment, et cela n'est pas sans conséquence sur les prévisions de recettes et de dépenses que nous pouvons faire pour le Budget municipal. C'est ce que je vous propose de voir à travers la présentation de ce Budget 2021, une présentation que je vous suggère de faire évidemment en trois points.

BUDGET PRIMITIF

2021

VILLE DE WATTRELOS



1. LA TOILE DE FOND DU BUDGET 2021


2. 3 CARACTERISTIQUES FINANCIERES FONDAMENTALES

**3. LE BUDGET 2021 : GLOBALEMENT EN BAISSSE, MAIS
UN INVESTISSEMENT EN HAUSSE**

EN CONCLUSION : LE PENTAGRAMME VERTUEUX

1. LA TOILE DE FOND DU BUDGET 2021

A L'exercice 2020 : fut-elle finalement moins forte que prévue, la baisse des recettes en 2020 a évidemment pesé sur nos comptes

- Rappelons que le BP 2020 s'équilibrait (en fonctionnement) en dépenses et en recettes à 52,97 M€, avec un virement (épargne prévisionnelle) de 2,05 M€.
Même si des économies ont pu être faites sur ces dépenses, celles-ci ont moins diminué que les recettes  le résultat est donc inférieur à ce qui était prévu

Recettes	BP	52,97 M€	→	CA	52,11 M€	-	0,86 M€
Dépenses	BP	50,93 M€	→	CA	50,35 M€	(-)	0,58 M€
Excédent prévu		2.05 M€		Exécution :		-	0,28 M€

Excédent Final 2020 : + 1,77 M€

- Les conséquences de la crise sanitaire ont donc altéré nos comptes, mais cette altération est restée limitée :
 - nous dégageons sur 2020 un résultat positif : + 1,77 M€ (c'est moins qu'espéré, mais c'est toujours un résultat nettement positif) ;
- Cet excédent de 2020 s'ajoute donc évidemment à l'excédent cumulé de fin 2019 (5,38 M€)

Excédent Final cumulé de fonctionnement fin 2020 : 7,15 M€

● Cette baisse de recettes en 2020 a bien sûr impacté notre autofinancement



B D'où la stratégie financière réaffirmée lors du DOB 2021 :

- rétablir l'autofinancement, pour corriger 2020, et retrouver au moins le niveau de 2019
- pour cela, maîtrise poursuivie des dépenses, d'autant plus nécessaire que des recettes sont très incertaines dans le contexte de crise sanitaire
- mettre en œuvre des politiques pour élargir durablement les recettes fiscales propres (nouvelles entreprises, nouveaux logements, attractivité de la ville par une action forte sur la qualité de l'environnement et du cadre de vie)
- désendettement progressif continu
- réalisme et sérieux dans le choix, le calendrier et le financement des investissements, en mobilisant les subventions possibles

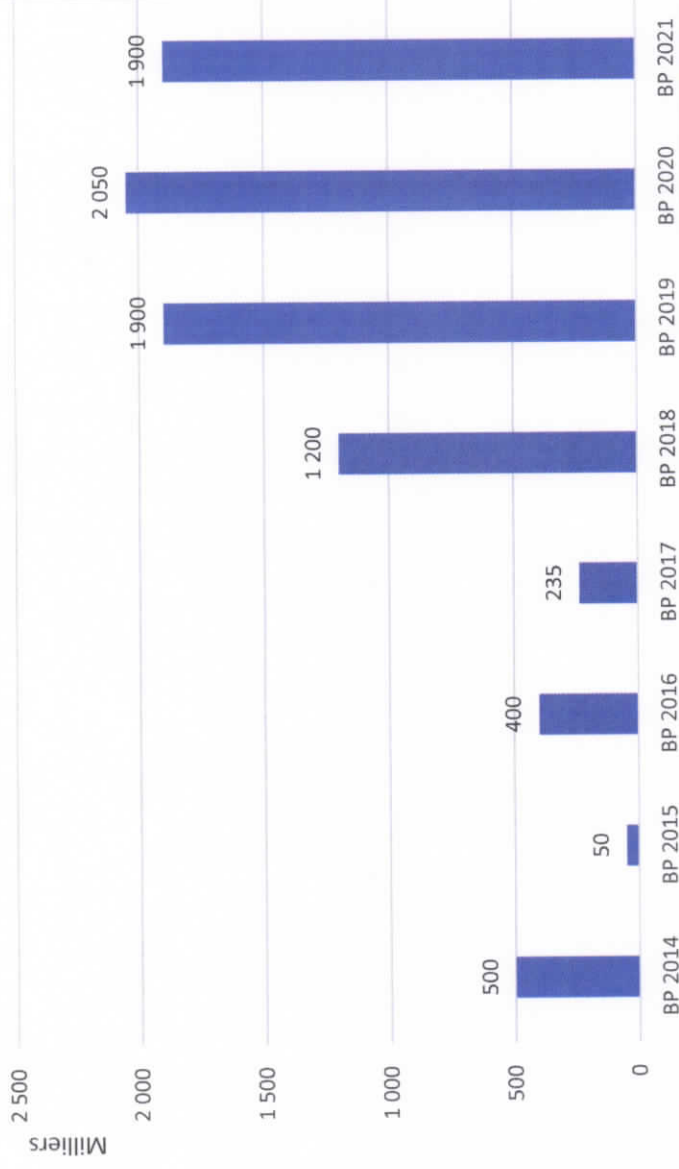
2. 3 CARACTERISTIQUES FINANCIERES FONDAMENTALES

A Le budget 2021 continue de se bâtir sur un Autofinancement très correct

L'objectif est bien sûr de

- consolider la structure financière de la ville
- poursuivre un équilibre sincère de ses comptes
- conforter l'autonomie financière de la ville, en réduisant le financement par l'emprunt et en augmentant le financement par l'épargne

VIREMENT ENTRE LES SECTIONS EN K€ (EPARGNE PREALABLE)



Vouloir un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (épargne) de 1,9 M€, c'est se doter : - d'une construction budgétaire prudente

- d'une contrainte, dans la maîtrise des dépenses

A 1,9 M€, ce virement dans ce Budget 2021 est légèrement en deçà de celui du BP 2020, mais est au même niveau qu'en 2019 (ce qui est quand même 4 fois plus qu'en 2014).

Nous restons, à 1,9 M€/2 M€, à des niveaux jamais atteints en 20 ans.

B Dans ce Budget 2021, la Taxe d'Habitation continue de baisser

- La taxe d'habitation va baisser pour les watrelosiens qui la paient encore
- De 2018 à 2020, la TH a été progressivement supprimée pour 92 % des watrelosiens, ceux qui ont les revenus les plus modestes : 30 % en 2018, 65 % en 2019 et disparition en 2020
 - De 2021 à 2023 (suite de la réforme gouvernementale), la TH baissera pour les résidences principales des 8 % de watrelosiens qui la paient encore

TH : - 30 % en 2021

Puis ce sera – 65 % en 2022, et disparition en 2023.

- Pas de modification en revanche du taux de Taxe Foncière en 2021 : rappelons qu'il a baissé de 0,41 point en 2020 (passant de 49,91 % à 49,50 %), soit une diminution de – 0,8 % (coût : 100 k€ pour les finances communales).

Ce Budget 2021 confirme la stratégie de baisse de l'endettement

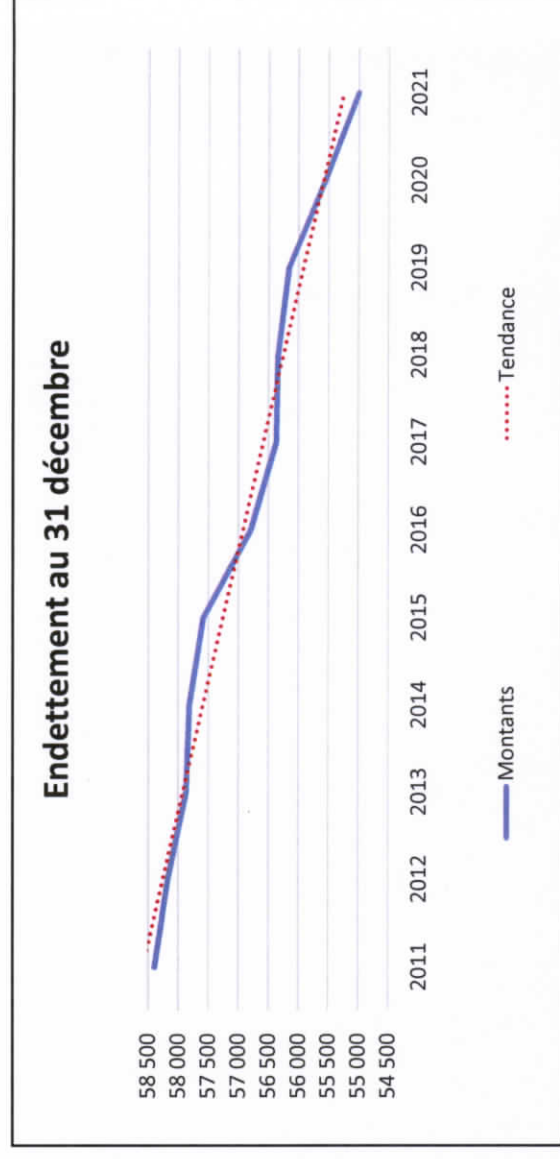
C'est une constante depuis 2010 :

Chaque année on rembourse plus qu'on emprunte

- Nouveaux emprunts : + 3,05 M€
- Remboursements anciens emprunts - 3,51 M€

Baisse de la dette = - 0,46 M€

Elle sera de 55,0 M€ fin 2021
(contre 58,4 M€ fin 2011)



3. LE BUDGET 2021 : GLOBALEMENT EN BAISSSE, MAIS UN INVESTISSEMENT EN HAUSSE

Le BP 2021 apparait en baisse en dépenses et en recettes (-0,4 %) par rapport au BP 2020, mais, poussé par l'effort d'investissement le BP 2021 est supérieur (+ 0,8 %) à celui de 2019.

- C'est normal puisqu'en 2020, nous avons connu un choc : une forte baisse de nos recettes, et une baisse, mais un peu moins forte (malheureusement) de nos dépenses
- Faire la comparaison avec 2020 est peu significatif : mieux vaud le faire sur 3 ans

(k€)	BP 2019	BP 2020	BP 2021	Evolution 2021/2020
Fonctionnement	52 343 k€	52 976 k€	52 379 k€	- 1,1 %
Investissement	7 687 k€	7 782 k€	8 130 k€	+ 4,5 %
Total	60 031 k€	60 758 k€	60 509 k€	- 0,4 %

➤ L'évolution :

- de la section de Fonctionnement, en baisse (-1,1 %) par rapport à 2020, reflète « l'accident » (notamment Covid) sur les ressources de la ville en 2020 ;
- de la section d'Investissement, en augmentation d'une année sur l'autre, traduit en revanche la volonté politique de la Municipalité d'augmenter les investissements sur la commune.

C'est significatif : + 4,5 % de 2020 à 2021, et + 6 % sur 2 ans, de 2019 à 2021.

Cette amélioration continue de l'effort d'investissement va dans le bon sens, car elle est la conséquence de l'amélioration structurelle et en profondeur de la situation financière de la ville.

En 2021, la ville modère son Fonctionnement, et accroît son effort d'Investissement



une évolution vertueuse

A Les recettes 2021 retrouvent à peine leur niveau de 2019

- Plus que jamais, il est difficile de prévoir ce que seront les recettes de 2021 (notamment les « Produits des services »), dont nous avons vu en 2020 qu'elles étaient évidemment sensibles aux mesures liées à la crise sanitaire
- Les pertes de recettes de 2020 ne seront pas rattrapées et compensées en 2021 :

(k€)	BP 2019	BP 2020	BP 2021	2021/2020
Recettes réelles dont :	52 343	52 976	52 379	(-1,1 %)
<i>Produit des services</i>	2 642	2 629	2 382	- 9,4 %
<i>Produits fiscaux</i>	28 982	29 341	28 902	- 1,5 %
<i>Dotations</i>	19 959	20 207	20 293	+ 0,4 %

- Impactés par les mesures restrictives liées au Covid (restaurants des écoles, présence dans les centres de loisirs ou les crèches, fréquentation des spectacles et manifestations,...) les « **produits des services** » seront sans doute meilleurs qu'en 2020 (ils ont été, en réalisé, de 2023 k€), mais ne retrouveront pas leur niveau de 2019 (donc en baisse de - 9,4 % sur le BP 2020) ;
- Les « **produits fiscaux** » portent la marque de la perte de bases foncières en 2020, mais retrouvent un niveau voisin de 2019
- Enfin, les « **dotations** » (de l'Etat, surtout) poursuivent leur croissance progressive, comme elles le font depuis 2017

Recettes de la Ville : le contrecoup de la crise Covid

BP 2020 : 52, 98 M€ ➡ Réalisé 2020 : 51,96 M€ ➡ BP 2021 : 52,38 M€

B S'agissant des dépenses de fonctionnement, un maître-mot : la prudence (- 1,0 %)

Certaines recettes étant imprévisibles, mieux vaut être prudents sur les dépenses.

Les dépenses globales diminuent ainsi de 50,93 M€ à 50,43 M€ (-500 k€) de BP 2020 à BP 2021, soit un peu plus (+ 0,2 %) que le « réalisé » 2020 (50,34 M€).

➤ Les « charges à caractère général » 7,49 M€ (BP 2020)  7,43 M€ (BP 2021)

La baisse globale (-0,7 %) et sur la quasi-totalité des postes est partiellement compensée par les Achats (vêtements, masques, gel,...) liés au Covid : à cause de ces derniers les « Achats et Marchés » passent de 372,3 k€ BP 2020 à 434,4 k€ BP 2021 (+ 60 k€, soit + 17 %), et augmentent + 94 k€ par rapport au réalisé (soit + 28 %).

➤ Les « subventions versées », en légère hausse 5,57 M€ (2020)  5,63M€ (2021)

- Progression due aux décisions prises l'an dernier de revalorisation du forfait aux écoles sous-contrat : + 30 K€ (BP 2020 à BP 2021)
- Maintien de l'augmentation décidée en 2020 de l'augmentation de la subvention aux 2 acteurs sociaux majeurs, ActiJeunes (+ 10 k€) et les Centres sociaux (+ 10 k€)
- Volonté politique de maintenir des subventions en l'état à toutes les associations pour soutenir leur existence et leur rôle fondamental dans les liens sociaux

➤ Les « charges financières » continuent de diminuer : 1,76 M€ (2020) ➔ 1,70M€ (2021)
grâce au désendettement de la ville, et aux bas taux d'intérêt

➤ Enfin, les « dépenses de personnel » (qui seront, si besoin, abondées au BS), sont pour l'heure, dans un signe de volontarisme prudent, affichées en repli

34,49 M€ (BP 2020) ➔ 34,26 M€ (BP 2021), soit – 260 k€ (-0,7 %)

B S'agissant des dépenses d'investissement, un autre maître-mot : le volontarisme (+ 4,5 %)

Il y a autour et dans le Budget 2021, 3 grands pôles d'investissement

1 Les projets « Plan de relance »

Ce sont les projets déjà financés, ou qui ont pu se financer grâce à « France Relance », et qui sont repris dans les reports de crédits (en dépenses et en recettes) :

- la rénovation de la salle de sports Jean Zay (439 k€, dont 176 k€ DSIL)
- la rénovation des vestiaires de la salle de sports Savary (180 k€, dont 72 k€ FR)
- la refonte de l'éclairage du stade du Beck (41 k€, dont 16 k€ FR)
- la réalisation d'un nouveau self de restauration (groupe Brossolette) (59 k€ pour les 3, avec ceux de J. Macé et d'A. Camus, dont 23 k€ FR).

2 Les projets du Mandat

a) Les chantiers pluriannuels incontournables, bien connus

- Les travaux d'accessibilité, avec un programme qui se poursuit pour les écoles (Jean Jaurès, Jean Macé et réfectoire groupe Curie), soit 250 k€ comme chaque année (avec 80 k€ de subvention DSIL)
- La participation annuelle aux travaux de la ZAC Centre Ville (343 k€)
- La 3^{ème} phase d'extension du réseau de vidéo-protection (150 k€, dont 50 k€ de subvention MEL)
- Rénovation de matériels obsolètes pour la cuisine centrale (100 k€)

b) L'amélioration des équipements et la rénovation du patrimoine

- Enfin, l'engagement des travaux de la nouvelle phase (réseaux, gros œuvre) de la salle de spectacle dans le projet Centre Ville : 930 k€ inscrits (avec 600 k€ de subventions du Département et de la MEL ; nous espérons que l'Etat confirmera bientôt son engagement sur ce dossier)
- Une 1^{ère} phase de travaux de changement des fenêtres (rénovation thermique) de l'école maternelle Buisson (120 k€, avec une subvention DSIL espérée de 40 k€).

c) L'ambition « Ville Nature »

➤ Déjà des actions se faisaient (plantations, clôtures, économies d'énergie, rénovation de l'éclairage). Mais, avec ce Mandat municipal, on change de dimension et on met en cohérence tout un ensemble d'actions qui sont la traduction concrète du Programme « Ville Nature ».

➤ Dès 2021, c'est un coup d'accélérateur, avec des investissements globaux voisins de 600 k€

Ce sont : ● rénovation énergétique des chaudières (7), pour 170 k€ (1^{ère} phase)

● éclairage public (modernisation, économies d'énergie) pour 100 k€

● bornes électriques (2) et un véhicule électrique, pour 60 k€

● espaces verts (plantations, nouveaux matériels pour l'entretien et les

serres, aménagements squares, création 2 parcs canins), pour 266 k€

3 Le projet espéré du 2nd semestre : la rénovation des charpentes de l'église St Maclou

- Ce chantier est lourd : 2,4 M€ et la ville ne peut l'assumer seule
- Il pourrait s'ouvrir (1^{ère} phase) au 2nd semestre 2021, et être inscrit au BS, sous réserve du soutien :
 - de l'Etat (plan de relance/DSIL Patrimoine)
 - MEL (fonds de concours Patrimoine)
 - Département (projets structurants)
 - Région (défense du patrimoine)



**Un effort d'investissement progressif, cohérent, et financé
Conforme aux engagements du Programme municipal et aux capacités
financières de la ville**

EN CONCLUSION : LE PENTAGRAMME VERTUEUX DU BUDGET 2021

Un dessin résume ce Budget 2021 mieux que tout long discours

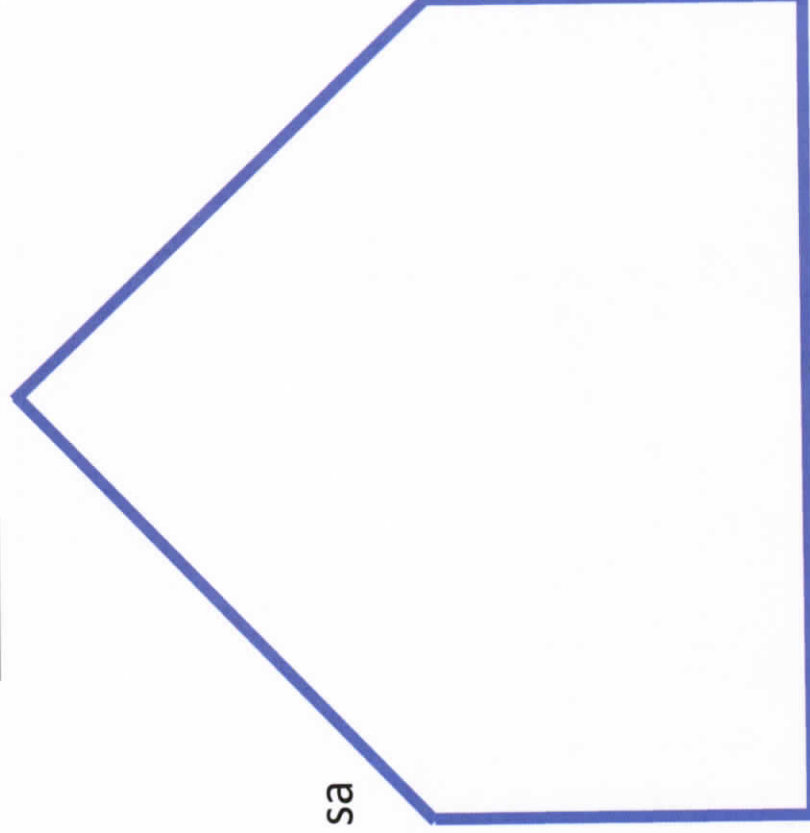
Impôts : baisse de la TH

Dette : poursuite de sa
réduction

Dépenses : prudence sur le
fonctionnement

Investissements :
volontarisme

Autofinancement conforté



Monsieur le Maire

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur RICCI.

Monsieur RICCI

Monsieur le Maire, chers collègues,

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous avons évidemment exprimé notre vision et nos recommandations. Nous avons alors mis en avant la nécessité d'abaisser la masse salariale, notamment grâce à la possibilité offerte par les nombreux départs en retraite programmés sur les cinq années à venir.

Le sens de cette volonté est bien évidemment de créer davantage de capacité d'autofinancement, et ainsi de pouvoir faire face aux nombreux besoins encore plus nécessaires aujourd'hui qu'hier, vous en conviendrez !

Vous aviez alors largement critiqué cette prise de position assumée et vous l'avez exprimé à qui veut l'entendre ou le lire ...

D'ailleurs, à ce sujet, il serait de bon ton de respecter notre temps de parole.

Lors de mon intervention du 23 janvier, vous n'avez eu de cesse de me couper la parole ! C'est, vous en conviendrez, irrespectueux ... De deux choses l'une :

- Ou vous coupez votre micro durant nos interventions,
- Ou vous laissez le nôtre ouvert durant les vôtres.

Mais pour ma part, je suis plutôt favorable à une écoute mutuelle qui renforcera également la compréhension des watrelosiens qui nous écoutent et à qui nous devons proposer des débats de qualité ! Ensuite, écrire sur votre blog ...tiens j'ai dit « blog » Et oui, oui, ça existe encore... bref, passons et je me tiens à disposition des plus jeunes pour leur expliquer de quoi il s'agit... Je disais donc écrire sur votre « blog » et parler de, je cite : « la morgue anti fonctionnaires municipaux » de notre groupe est bien entendu totalement fantaisiste. Nous craignons, Monsieur le Maire, que vous ne soyez seul à y croire encore !

Mais revenons à plus important et en adéquation avec le débat citoyen qui doit primer dans cette instance.

Nous constatons que, malgré vos critiques, vous allez pourtant dans le sens de nos recommandations puisque nous constatons une baisse de la masse salariale à hauteur de 260 000 €. Tant mieux ! Il ne vous reste plus qu'à l'assumer comme nous nous le faisons !

C'est la seule option, alors autant le faire avec droiture et respect : en concertation avec les organisations syndicales pour le bien-être de nos agents. Donner de la visibilité et de la lisibilité plutôt que de le faire dans la confusion ...

Nous avons étudié ce Budget Primitif avec beaucoup d'attention, et si nous n'allons pas débattre de chaque ligne, quelques réflexions s'imposent tout de même :

Nous constatons qu'une ligne de crédit revolving pour un montant de 2,4 millions d'€ apparaît dans les comptes... Elle n'est pas utilisée et il me semble inapproprié de la laisser en place. Même si cette ligne a servi quand la ville était au plus bas, son utilisation est dangereuse et peut coûter très cher à notre commune.

Vous prévoyez une nouvelle étude de 75 000 € concernant l'église Saint Maclou... Une de plus ? Nous connaissons déjà l'enveloppe nécessaire à sa réfection. Vous l'avez annoncée. C'est que les études sont déjà faites, non ?

Nous constatons également une augmentation de 10 000 € des indemnités des élus ... Nous ne voulons pas remettre en question l'utilité de ces indemnités, mais quand même ...

- Au moment où le pouvoir d'achat de nos concitoyens baisse,
- Où le chômage partiel ampute de 14% les revenus, notamment chez les plus modestes,

- Où nos concitoyens perdent leur emploi,
- Au moment où les primes tant attendues par les salariés dans bien des entreprises sont supprimées...
- En cette période où les commerces et les restaurateurs sont en grande difficultés et où beaucoup ne se relèveront pas,

Cette volonté d'augmenter est choquante.

Alors, entendez-le bien, ce n'est pas le montant des 10 000 € qui nous heurte, c'est la symbolique indécente que ce message véhicule. Nous vous demandons donc d'y renoncer !

En conclusion, tenant compte de la situation sanitaire et de ses effets sur les finances de la ville, nous allons soutenir ce budget primitif.

Pour autant, il ne s'agit pas de vous donner un blanc-seing, et nous serons vigilants à ce que chaque Euro dépensé soit optimisé utilement, en faveur de nos concitoyens.

Monsieur le Maire

Bien. Ecoutez ! Sur la forme je n'ai pas souvenir, d'ailleurs vous aurez remarqué que si ça bavardait près de vous, ça n'était pas moi qui le faisais !

La morgue anti-fonctionnaires, oui je la maintiens. Malheureusement, il vous arrive de penser du bien de bien des fonctionnaires mais la manière dont vous aviez présenté les choses, sans le recul nécessaire, sur les dépenses du personnel, la dernière fois, était quand même un peu brutale !

Nous ne pouvons pas penser que nous retrouverions des marges de manœuvre uniquement par la baisse de dépenses de personnel, ce serait erroné de le dire. D'autant que si nous devons être vigilants sur ces dépenses de personnel, puisqu'elles représentent les 2/3 de nos dépenses totales, nous avons aussi des services à rendre à la population. Nous devons sans cesse améliorer la qualité de ce service et veiller à la meilleure affectation de nos collaborateurs, avec la meilleure formation possible, avec le respect d'un certain nombre de règles telles que l'égalité hommes/femmes. Vous avez vu la qualité du rapport qui souligne justement la bonne gestion en la matière.

Néanmoins j'ai quand même le souvenir, Cher Collègue Conseiller Municipal, qu'à une époque où vous étiez adjoint à mes côtés, lorsque j'ai proposé une prime pour les bas revenus de notre personnel, vous fûtes le seul à voter contre et à refuser... Si si, je m'en souviens très bien, je n'étais pas seul dans cette pièce, nous étions en Administration Municipale, vous étiez le seul à ne pas vouloir de cette prime que nous voulions créer : c'est une réalité !

Monsieur RICCI

Vous êtes un menteur !

Monsieur le Maire

Je ne suis pas un menteur, je l'affirme. Et on était au moins une bonne vingtaine de témoins dans la salle.

Ceci dit, si on revient sur la présentation de ce budget, il a, je l'ai dit, pour priorité de maîtriser des dépenses de fonctionnement mais de faire face aussi aux dépenses COVID qui seront indispensables. Là-dessus, vous nous rejoignez, nul n'en doute.

Il veille également à conforter l'autofinancement car nous en avons besoin ; il s'est replié, légèrement, mais replié néanmoins en 2020 : nous voulons le rétablir en 2021 et nous voulons d'autant plus le faire que cet autofinancement réaffirmé nous permet, évidemment, d'améliorer notre autonomie financière et de veiller, justement, à ne pas nous tourner que vers l'endettement alors même que nous voulons augmenter notre volume d'investissement. Vous m'accordez que c'est un cercle ainsi vertueux que de modérer le fonctionnement et de doper l'investissement. Là aussi, j'ai cru comprendre que vous partagiez cette appréciation.

Je me permets, d'ailleurs, de préciser (ce qui ne vous a sans doute pas échappé mais ça apportera un élément de renforcement me semble-t-il à la démonstration), que s'agissant des recettes prévues au budget primitif 2021, nous formons ce budget en matière de recettes d'investissement, sur la base d'une épargne de 1,90 million d'euros, des cessions d'actifs à hauteur de 140 000 euros, des amortissements à hauteur de 1,18 million d'euros, ce qui veut dire des ressources propres de 3,22 millions d'euros, lesquelles seront d'évidence supérieures aux nouveaux emprunts ; et, si on ajoute le petit million 940 mille euros de subventions qui sont sollicitées, eh bien, vous le voyez, on est à 4,20 millions d'euros pour 3 millions d'emprunts levés et donc nous réaffirmons, avec 40 % de plus de ressources propres que de ressources empruntées, notre volonté de renforcer l'autonomie financière de la commune.

Deux choses en revanche sur lesquelles je voudrais, moi aussi, vous apaiser. La première, s'agissant des indemnités des élus, il n'y a pas d'augmentation des indemnités des élus. L'année dernière, au moment du budget primitif, je crois me souvenir d'une augmentation des cotisations des retraites, qui n'est pas liée à une décision politique, qui n'avait pas été inscrite dans le budget a été réinscrite en gestion. Et donc voilà, les élus ont des indemnités, ils paient des cotisations sur ces retraites et donc c'était simplement une correction de ligne, et il n'y a aucune augmentation. Aucun élu ne touchera un euro de plus en 2021 qu'il ne l'avait en 2020. Vous m'auriez posé la question, je vous l'aurais dit !

La deuxième chose, pour vous rassurer et permettre que vous dormiez bien : il ne faut pas penser que vous avez levé un lièvre. Mettez un terme à ce fantasme qui n'est qu'un « chiffon de papier » en ce qui concerne ce prétendu emprunt revolving. De quoi s'agit-il ? Les emprunts revolving mis en place auprès du Crédit Agricole et de la Banque Financière de Trésorerie, nous en avons souscrit un dans le passé, dans les années 2005/2010, il a eu vocation de servir de ligne de trésorerie. A un moment, on n'avait plus besoin de cette ligne de trésorerie et les banques nous ont proposé de le consolider en un prêt classique, donc souscrit fin 2010, sur un prêt à 30 ans donc jusqu'à fin 2039. Ce prêt classique, d'encours de 3 millions à l'époque, a une particularité, c'est pour ça qu'il est revolving. En effet, le Crédit Agricole et la Banque Financière de Trésorerie, nous ont proposé de faire ce prêt avec une particularité qui est la suivante : sur un prêt, vous payez les intérêts mais si vous avez dans l'année, vous collectivités, des excédents de trésorerie que vous voulez éventuellement placer, le Crédit Agricole (enfin la Banque Financière de Trésorerie) vous propose de placer cet excédent de trésorerie. On peut en avoir l'opportunité, selon le rythme des dotations, de quinze jours, trois semaines, un mois. Vous placez ces sommes auprès de la banque en question et ça vous rapporte des intérêts et ces intérêts sont déduits du montant de l'intérêt du prêt : c'est en cela qu'il est revolving. Il peut y avoir des allers retours au sens où on vous met l'argent à disposition, il est là sur vos lignes pendant 30 ans et en même temps si au cours de l'année, parce que vous avez reçu les dotations, parce que vous avez des bonnes recettes, de bonnes trésoreries à placer, vous pouvez effectuer des placements et ça vous rapporte de l'argent et ça modère vos intérêts. Donc rien d'affreux sur ce montage, bien au contraire. D'autant plus que le prêt en question aujourd'hui, donc un capital restant de 2.4 millions, est un prêt dont le taux d'intérêt est le Tibeur, + 0.55 % : le Tibeur est le Taux Interbancaire en Euro donc le fameux Euribor, Euro Interbank Offered Rate, donc sur 12 mois, qui est donc facturé + 0.55 %.

Ça veut dire quoi ? Est-il abusif ce prêt ? Vous croyez avoir levé un lièvre ? Il n'y en a pas, Monsieur RICCI ! Soyez tranquille en la matière et soyez parfaitement rassuré, tout cela n'est que « chiffon de papier » car ce taux d'intérêt, aujourd'hui l'Euribor, il est le 18 mars, de - 0.48 % ; - 0.48 + 0.55 % de marge pour la banque, ça veut dire que nous avons un prêt qui nous coûte 0.07 % annuel !

Monsieur RICCI

Vous ne répondez pas à ma question !

Monsieur le Maire

Vous me l'avez posée en Commission et vous me la reposez maintenant, je vous réponds ! A part ça c'est moi qui vous interromps !

- 0.48 + 0.55, c'est un prêt de 2.4 millions sur 30 ans à 0.07 % d'intérêt ! Donc sincèrement, Cher Collègue, nous serions les pires des idiots, aujourd'hui, de chercher à nous désengager de ce prêt et à le rembourser car même les taux du marché aujourd'hui sont supérieurs et donc c'est un excellent prêt. Il ne vous aura peut-être pas échappé, si vous avez regardé avec précision l'annexe du compte administratif 2019, que ce prêt (tous les stocks de dettes sont répertoriés et chacun des engagements) que ce prêt à l'époque avait coûté en intérêts 10 000 € en 2019, c'est-à-dire une somme équivalente à 0.3 % d'intérêts sur le prêt en 2019, 0.07 % en 2021. On est loin du prêt catastrophique, vous me l'accorderez volontiers, et donc sur ce plan-là nous nous rejoignons.

Je le fais, Monsieur, avec précision de manière à vous rassurer, je ne veux plus que vous ayez des cauchemars, que vous pensiez que ce prêt va nous bousculer et en l'occurrence, encore une fois, n'ayez aucun fantasme en la matière, il n'y a pas de lièvre, tout cela va très bien ! Voilà j'ai répondu avec précision à votre interpellation sur ce point et sur les indemnités aussi des élus, là non plus il n'y a pas de lézard.

Sur ces considérations, j'interroge Monsieur SOYEZ, vous avez une intervention supplémentaire ?

Monsieur SOYEZ

Oui Monsieur le Maire. Je voudrais simplement sur ce budget poser deux petites questions relativement simples. Dans le budget primitif nous constatons des dépenses de 5 000 € pour l'électricité et encore 1 000 € pour l'eau de la piscine qui n'est plus en service, est-ce que c'est mal interprété de ma part ou est-ce qu'il y a une raison à cela ?

Monsieur le Maire

Je vous rappelle qu'il y a un logement de fonction sur le site et que ce gardien a bien besoin d'un peu de chauffage et un peu d'eau aussi pour fonctionner. A cette première question, je réponds aisément.

Monsieur SOYEZ

D'accord, très bien. Merci pour la réponse

Par ailleurs, dans ce même budget, page 53 il est prévu une dépense de 193 000 €uros pour la télétransmission des Conseils Municipaux. Ça m'interpelle un peu parce que nous avons proposé que le matériel audio vidéo soit acheté par la municipalité et les agents du service « Communication » formés, le cas échéant, afin de faire des économies. Quel est votre choix finalement ?

Monsieur le Maire

Je l'ai déjà réexpliqué me semble-t-il, il y a peu, mais j'y reviens, les acquisitions nous ont paru beaucoup trop, finalement, onéreuses pour une qualité de prestation qui n'aurait pas été nécessairement assurée. Vous avez, je pense, comme moi, apprécié la qualité technique de l'entreprise qui est intervenue sur la diffusion lors de notre dernière séance et l'Administration Municipale a fait le choix de conserver ce prestataire sur des prestations qui sont de l'ordre d'à peu près deux milles, deux milles cinq €uros à chaque retransmission. On fera en moyenne 5 à 6 Conseils Municipaux par an. Donc je n'ai pas le souvenir de la ligne que vous m'évoquiez ... C'est 19 300 €uros et non 193 000 € ! Je crois que vous avez rajouté un petit zéro, c'est quand même beaucoup mieux !

Vous auriez pu me poser ces questions en Commission ou avant, je vous aurais répondu mais voilà.

Donc je précise 19 300 €uros puisque nous sommes écoutés, je ne veux pas qu'on croit que la retransmission coûte 193 000 €uros.

Madame DELANNOY ? Une intervention, une remarque ? Non ?

Je vais donc procéder aux votes, je rappelle qu'il y a trois votes sur le budget : on vote les taux, on vote les subventions et on vote le budget global.

RAPPORT N° 6 – VOTE DU TAUX DES 2 TAXES POUR 2021

Nous allons d'abord procéder au vote des taux car pour pouvoir faire des dépenses, il faut avoir des recettes, et donc avoir voté les taux de fiscalité.

Rapport n° 6 – Vote du taux des 2 taxes pour 2021

POUR : 40 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: 3 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mme FARACI

A l'intérieur du budget, nous allons dissocier le vote des subventions aux associations et établissements publics au sein desquels des élus sont administrateurs ou nous ont fait connaître leur participation à titre privé afin d'éviter tout risque de qualification de prise illégale d'intérêts.

Nous allons procéder au vote global des subventions proposées par l'Administration Municipale sachant que ne participeront pas au vote :

Pour les Centres Sociaux

Madame Annie CHANTRIE

Monsieur Messaoud CHAYANI

Pour l'association « Acti'Jeunes »

Monsieur Tarik MEKKI

Madame Laura DELPLANQUE

Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Monsieur Steven MARROUKI

Madame Basma HAMMAMI-BELAID

Pour l'association « Avenir Jeunesse – Mission Locale »

Monsieur Tarik MEKKI

Madame Océane LEVEQUE

Monsieur Veysal KIRAZ

Monsieur Benjamin CAILLIERET

Madame Laureen LEMOINE

Pour la Caisse des Ecoles

Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Madame Sylvie ZAIDI.

Pour le CCAS

Monsieur Dominique BAERT

Monsieur Benjamin CAILLIERET

Monsieur Veysal KIRAZ

Monsieur Pascal LUCAS

Madame Laura DELPLANQUE

Madame Laureen LEMOINE

Monsieur Christophe RICCI

Pour l'OMEP

Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN

Madame Océane LEVEQUE

Madame Lina DJAFER-CHERIF

Monsieur Jacques DELFOSSE

Madame Pamela GUILBERT

Pour l'Office de Tourisme

Monsieur Guy-Noël LEMAY

Madame Béatrice DUJARDIN (+ la procuration M. MONRABAL)

Monsieur Steeve DE MATOS

Monsieur Sébastien FITAMANT

Mme Martine LEBLANC

Pour le Comité des Œuvres Sociales

Madame Myriam DE SMEDT

Pour le Damier club de Wattrelos

M. Gilbert CHARLES

Pour le Musée des Arts et Traditions

M. Gilbert CHARLES

Pour Wattrelos Tennis Club

Mme Océane LEVEQUE

Pour le SIAVIC

M. Henri GADAUT

Pour Horizon 9

M. Tarik MEKKI

Pour l'Union Musicale watrelosienne

Mme Laureen LEMOINE

Pour les Amis de la Lainière et du Textile

Mme Martine LEBLANC

Pour le Syndicat des pêcheurs à la ligne RX/TG/cantons

M. Michel DEBAETS

Pour l'Amicale laïque du Centre

M. Gilbert CHARLES

VOTE SUR LES SUBVENTIONS

POUR : 42 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: 1 VOIX Mme DELANNOY

VOTE SUR LE BUDGET

Rapport n° 5 – Budget primitif 2021

POUR : 39 VOIX
CONTRE : 3 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mme FARACI
ABSTENTION: 1 VOIX Mme DELANNOY

Rapports n° 7 à 9 : Monsieur GADAUT

Rapporteur : Monsieur Henri GADAUT

Trois délibérations techniques qui ont mené des débats en Commission : des questions, des réponses.

Je reviendrai sur votre déclaration de début de séance sur les délibérations de la MEL. Je voudrais vous remercier de vos propos et je rajouterai qu'en attendant que la déchetterie soit ouverte, nous avons eu l'obtention, justement pour rattraper ce retard de la part de la MEL, de l'ouverture de la déchetterie mobile qui est déjà en fonctionnement et qui fonctionne très bien. De ce fait, puisque nous sommes retransmis, j'invite tous les watrelosiens à éviter les dépôts et profiter d'aller porter leurs déchets en déchetterie.

En déposant leurs dépôts à la déchetterie mobile, ça évitera les dépôts sauvages dans la commune et ça soulage en même temps la déchetterie de Roubaix.

RAPPORT N° 7 - REQUALIFICATION DU CHEMIN DU GAUQUIER – TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE

Vous en avez parlé également puisque c'est une délibération qui est passée à la fois à la MEL et qui passe ici, puisque ce sont des travaux communs.

Cette délibération a pour objectif d'acter, par le biais d'une convention, le transfert de maîtrise d'ouvrage des travaux de requalification du Chemin du Gauquier et d'inscrire les dépenses au budget à la charge de la ville. Je rappelle avoir présenté ces travaux lors du dernier Conseil Municipal, car la délibération identique avait été votée. Le coût total de ce chantier est de 197 611,72 € TTC et pour la commune 21 090,13 €

A savoir que ces travaux avaient été présentés à l'époque aux résidents de ce chemin et avaient eu l'unanimité.

RAPPORT N° 8 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE COMMUNALE – AVENANT 1 AU CONTRAT

Comme vous le savez tous, mes Chers Collègues, la commune ne dispose pas de fourrière municipale et fait donc appel aux services de la LPA, en tant que délégation de service public pour la gestion des captures et mises en fourrière des animaux errants sauf pour les chats.

La procédure de consultation visant à renouveler la convention est en cours et ne sera pas achevée pour le 31 mars 2021.

Donc nous vous proposons de prolonger la délégation actuelle pour une durée de 4 mois afin de permettre l'achèvement de la mise en concurrence en cours et la signature de la convention.

RAPPORT N° 9 – GESTION URBAINE DE LA VIDEO-VERBALISATION – DEFINITION DES DOMAINES D'INFRACTIONS

La Ville de Wattrelos a fait le choix dès 2010 de développer sur son territoire un système de vidéo protection.

Dans un souci d'efficacité et de se servir de notre CSU, il est proposé d'utiliser les caméras mises en place pour mettre en œuvre la vidéo-verbalisation afin de sanctionner les infractions listées au code de la route.

Les types d'infractions, que nous pouvons verbaliser, sont joints à la délibération et cette délibération a pour objectif d'acter la mise en œuvre de cette vidéo verbalisation conformément à la réglementation en vigueur et à l'arrêté de la Préfecture.

Monsieur le Maire

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Madame DELRUE sur le rapport n° 9.

Madame DELRUE

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Notre groupe soutient le développement de la vidéosurveillance. Ce point figurait d'ailleurs dans notre programme.

De fait, nous voterons pour cette délibération visant à la mise en œuvre de la vidéo verbalisation. Pour autant, dans vidéo-verbalisation, il y a VERBALISATION !

Si la lutte contre les incivilités est un âpre combat de chaque instant, force est de constater qu'un sentiment d'impunité s'est installé de longue date, que l'on peut mettre en lien avec une forme de laxisme en matière de répression, ou à tout le moins d'un manque d'efficacité !

Les dépôts sauvages demeurent très présents, ce malgré la création d'une brigade créée à cet effet. On ne peut être partout à la fois, et nous ne pouvons que souhaiter que la vidéo permette de réprimer efficacement, car oui, la seule prévention ne suffit pas.

De nombreux habitants nous interpellent, VOUS interpellent, concernant la vitesse excessive en ville. Pour exemples récents, les riverains des rues de l'Union et Mériaux n'en peuvent plus de subir ces mises en danger ! À quand des zones 30 ? Des panneaux de prévention de contrôle de vitesse ? La « peur du gendarme » a encore un impact et frapper au portefeuille des conducteurs indécents reste une solution efficace.

Et puis, il y a les infractions aux règles de stationnement au titre de l'article R417-10 du code de la route.

Les stationnements en double file, les stationnements gênants, abusifs, sur les trottoirs, sont autant de mises en danger de la vie d'autrui. Il faut endiguer ce phénomène et rendre les trottoirs aux piétons, aux poussettes, aux fauteuils roulants, qui doivent se déporter sur la chaussée faute de passage sur les endroits qui leurs sont pourtant dédiés. Prenons encore un exemple, celui de la rue Monge où, quasi quotidiennement, les trottoirs sont interdits aux piétons ! Qui plus est, à proximité d'une école et dans une zone accidentogène ! Ce n'est pas nouveau, et cela a été signalé à maintes reprises, sans que cela ne cesse !

Face à ces incivilités, nous demandons que la police puisse être présente et verbaliser, sur ces zones de stationnements interdits, d'autant que les périodes sont connues (dimanche matin, jours de match et d'entraînement à l'abords des rue Monge et Avenue le Notre, sorties de bon nombre d'écoles...).

Mesurer l'efficacité du dispositif est impératif. D'où ma question pour terminer mon intervention : pouvez-vous nous communiquer le nombre de verbalisations effectives sur une période donnée, qu'elle soit mensuelle, trimestrielle, ou encore annuelle ?

Monsieur le Maire

Très bien. Monsieur FITAMANT vous répondez sur les dépôts sauvages puis après Monsieur GADAUT complétera.

Monsieur FITAMANT

Je peux vous répondre très précisément sur les dépôts sauvages, j'ai, d'ailleurs, dans les mois qui précèdent, en tout cas sur le dernier semestre 2020, communiqué régulièrement sur les chiffres de la brigade Environnement. Vous pouvez retrouver ces chiffres sur ma page d'élu, notamment sur facebook, j'ai plusieurs fois communiqué.

Je peux vous tenir au courant de là où nous en sommes jusque la semaine dernière. Nous étions à 191 verbalisations sur les dépôts sauvages depuis la création de la brigade Environnement du 1^{er} juillet. Pour rappel, entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet, donc les 6 premiers mois de 2020, il y avait eu environ 30 ou 35 verbalisations. Donc vous pouvez faire le calcul, on est passé à 191 du 1^{er} juillet au 1^{er} mars, excusez-moi à la semaine dernière.

Voilà où nous en sommes des chiffres, donc une forte augmentation par rapport à ce qu'il en était et, donc, l'action de la brigade Environnement, je pense, se mesure efficacement en chiffres et je rappelle, par ailleurs, que les frais totaux, quand on additionne l'amende et le titre de recettes, se montent aujourd'hui à 318 Euros minimum, là où on était sur les premières amendes à 68 Euros avant notre délibération de juillet.

Non seulement, il y a une augmentation forte des verbalisations mais il y a une augmentation de leurs coûts ce qui a un impact sur les dépôts sauvages, là aussi j'ai les chiffres, si le souhaitez, je pourrais les communiquer.

Depuis le mois d'août, on a une baisse constante des dépôts sauvages jusqu'à fin février. On a eu une recrudescence des dépôts sauvages depuis les vacances scolaires de février avec le retour des beaux jours et des gens qui étaient chez eux. Voilà donc, il faut rester vigilant et la situation n'est pas satisfaisante, j'en conviens, mais les résultats, en tout cas, de la brigade Environnement sont concrets et je tiens à votre disposition tous les chiffres sur le sujet.

Monsieur GADAUT

Au niveau des différents points que vous avez cités, au niveau de la vitesse, effectivement, malheureusement, watrelosiens ou non watrelosiens font dans certaines voies de Watrelos de la sur vitesse. Depuis le début de l'année, cela s'est accru. Nous faisons un à deux ou même trois contrôles radar par jour, que ça soit le matin, l'après-midi ou en soirée, des contraventions sont établies.

Transformer les quartiers en zone 30, c'est en plein débat actuellement au niveau de notre majorité municipale. Nous travaillons sur les dossiers avec la MEL justement pour faire des quartiers à 30 km/h. C'est tributaire de l'ouverture de la nouvelle voie qui traverse le parc urbain. Avec l'ouverture de la voie de Beaulieu jusque Tourcoing, il y aura moins de transit en ville, donc nous pourrions faire des changements de circulation comme un sens unique ou créer des stationnements.

Sur le stationnement, nous établissons des contraventions. Nous tolérons à la marge, aujourd'hui, c'est vrai des stationnements dans des rues à faible circulation. Par contre, nous sommes plus méchants sur les rues où il y a plus de circulation. Et notamment, comme vous le dites très justement, quand nous avons des personnes handicapées qui habitent dans le secteur.

La rue Monge fait partie de ma remarque sur des zones 30 où actuellement nous avons les concessionnaires qui font des travaux, sur l'électricité, sur le gaz, dans tout ce secteur et là aussi nous devons passer la rue Monge en sens unique sur certains secteurs et contre sens unique dans les autres parties, donc c'est tout en réflexion.

Sur le nombre de contraventions, si vous me l'aviez dit, j'aurais pu vous fournir les chiffres vraiment très précis. Mais il y a eu une nette augmentation des contraventions qui ont été émises sur la commune et je vous ferai parvenir ainsi qu'à tous les collègues l'évolution du nombre de contraventions qui ont été émises.

Monsieur le Maire

C'est vrai que cette délibération va nous donner des moyens. La vidéo-protection est faite pour assurer la surveillance et la sécurité publique.

La vidéo-verbalisation nous permet d'intervenir, grâce à cette délibération, sur le plan de la sécurité routière avec une particularité : dans ce cas-là, c'est nous qui mettons le procès-verbal et ce qui n'est pas le cas sur les autres procédures en transférant au procureur qui ensuite garde la main. Néanmoins, c'est sa seule faiblesse, il faut pour cela avoir constaté l'infraction de visu, c'est à dire en « live », il ne peut pas y avoir de verbalisation en différé.

Les services de police sont en train de se réadapter pour cela, pour pouvoir étendre justement cette possibilité de contrôle de visu mais j'affirme, avec la majorité et apparemment aussi avec votre soutien, la volonté que nous progressions dans le sens de la vidéo-verbalisation et pas simplement être dans la vidéo-protection. Trop de comportements déviants en matière de sécurité routière : on veut vraiment s'en préoccuper ardemment.

Rapport n° 7 - Requalification du chemin du Gauquier – Transfert de Maîtrise d'ouvrage

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 8 – Délégation de service public – Gestion de la fourrière animale communale – Avenant 1 au contrat

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 9 – Gestion urbaine de la vidéo-verbalisation – Définition des domaines d'infractions

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 10 : Madame LEBLANC

Rapporteuse : Madame Martine LEBLANC

RAPPORT N° 10 - MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE – PERMIS DE LOUER

Cette délibération est une continuité de la délibération qui a été votée en séance le 21 mars 2019.

Il s'agit de trois dispositifs qui sont : l'autorisation préalable de la mise en location, la déclaration de mise en location et l'autorisation préalable de division conduisant à la création de plusieurs logements à usage d'habitation. Tous ces dispositifs contribuent à lutter contre les marchands de sommeil et c'est très important pour notre ville d'y contribuer.

La MEL ayant entériné la poursuite de ces dispositifs par délibération en date du 19 février 2021 et la période d'expérimentation s'achevant le 1^{er} avril 2021, l'Administration Municipale propose donc de prolonger la convention entre la MEL et la ville par voie d'avenant.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'intégrer un dispositif APML dans le quartier Touquet St Gérard/Marlière.

Il faut acter, également, de la volonté de poursuivre une action s'inscrivant dans la continuité des programmes déjà engagés de lutte contre l'insalubrité. L'Administration Municipale propose donc au Conseil Municipal :

- 1) De reconduire les 3 nouveaux dispositifs issus de la loi ALUR à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'à ce que l'une ou l'autre des parties s'y oppose,
- 2) De valider l'intégration du quartier Touquet Saint Gérard/Marlière dans le dispositif APML,
- 3) D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant prolongeant la durée des conventions de prestation de service ainsi que les éventuels avenants à venir.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 10 - Mise en œuvre des outils de lutte contre l'habitat indigne – Permis de louer
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Néanmoins, Chère Madame, votre délibération m'offre l'occasion d'apporter à notre Conseil, et à ceux qui nous écoutent quelques informations sur les questions de logement.

- D'abord, sur le Beck Avelin, sachez que j'ai réinterrogé ces dernières semaines M. Pick, Président de Partenord, sur le calendrier de la démolition de la barre E, F, G. Celui-ci m'a fait savoir par mail du 1er mars que « l'OS (offre de services) des travaux sera lancée le 15 mars. Il y a 1 mois de plan de retrait et de préparation de chantier, donc démolition physique pour la mi-avril ». L'offre de services nous a, depuis, été effectivement notifiée pour le 15 mars, donc le calendrier d'engagement des travaux de démolition semble être tenu.

- De même, lors de la remise des clés de « Clos Twenty », lotissement de 20 maisons en accession à la propriété, la semaine dernière, j'ai pu lire beaucoup d'interrogations sur les réseaux sociaux sur les projets de logements en cours sur la commune. Sans aller jusqu'à l'horizon 2023, à l'horizon 2021/2022, je signale :

1) Projets au Centre-Ville :

- ✓ le programme Promogim, qui est prévu pour être livré en décembre 2021, 87 logements, soit 62 en Accession et 25 en Locatif ;
- ✓ le programme Duval, en cours, prévu pour 2022 (c'est la façade de l'Esplanade), avec 62 logements, dont 47 en Accession, et 15 en Locatif (26 T2, 19 T3, 2 T4) ;
- ✓ le programme Neoximo, prévu pour 2022 également, avec 71 logements, dont 41 en Accession et 30 en Locatif (1 T1, 14 T2, 21 T3 et 5 T4) ;
- ✓ viendront juste derrière, les logements du programme Pichet (prévus pour fin 2022), avec 147 logements, dont 120 en Accession et 27 en Locatif ;
- ✓ également, un programme Vilogia, de 8 maisons au Design très moderne, face au Parc Urbain, en Accession, pour courant 2022.

2) En réhabilitations, je rappelle que chez Vilogia :

- se terminent les réhabilitations des 33 logements du Béguinage rue de Toul, Square Calmette, celle des 14 logements du Square Chabrier, les 39 logements du collectif Allée Rossini ;
- se poursuivent, les réhabilitations des 286 logements collectifs du Boulevard des Couteaux, et le programme de rénovation thermique, dit EnergieSprong de 160 maisons à Beaulieu ;
- et que s'annoncent (les concertations sont imminentes) les réhabilitations des 26 dominos de la Cité des Dominos au Laboureur, des 11 logements du Béguinage des Dragons, Cité Montgolfier et des 48 logements de l'Allée Bossuet/rue Lamartine : à cet égard, sachez que j'ai souhaité que la Ville et Vilogia puissent travailler dès cette année à un plan d'ensemble de rénovation du quartier de la Martinoire où réhabilitations, nouvelles constructions, gestion des délaissés, équipements de proximité pour jeunes, seront mis en cohérence ; j'y tiens tout particulièrement.

3) Enfin, je rappelle que sur les sites PMRQAD du Crétinier et de la Lainière, des constructions de plusieurs dizaines de logements, surtout des maisons, en Locatif comme en Accession, auront lieu, mais à l'horizon 2023/2024 : nous y reviendrons donc.

Si je précise tout cela c'est pour souligner deux choses.

D'abord rappeler que compte tenu de l'acuité de la crise du logement, il faut agir ! Il faut savoir en effet, que sur Wattrelos où, on le sait, le bailleur social Vilogia est ultra dominant (plus de 90 % des logements locatifs), en 2020 il y a eu – seulement – 218 attributions de logements : moins de 20 logements – appartements et maisons – changent de locataires chaque mois à Wattrelos ! Pas facile, n'est-ce-pas Mesdames les Adjointes, de donner satisfaction aux demandeurs dans ces conditions, surtout quand ils sont près de 2000 wattrelosiens en attente de logements.

Ensuite, tous ces programmes me permettent de préciser que, nonobstant la crise sanitaire, bailleurs et ville continuent de travailler, et notamment la ville est très mobilisée pour que de programme en programme nous augmentions l'offre de logements, d'abord et avant tout pour des wattrelosiens, trop nombreux à espérer le logement de leurs envies et de leurs besoins. Répondre à ces attentes, est une des priorités de notre Majorité.

Et n'oublions pas pour autant l'habitat ancien grâce aux dispositions que vous venez de rappeler et auxquelles nous sommes extrêmement sensibles et qui ont été votées à l'unanimité.

Rapports n° 11 à 13 : Madame LESTIENNE

Rapporteuse : Madame Myriam LESTIENNE

RAPPORT N° 11- TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE – DIVERSES ECOLES 2021 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Cette délibération concerne la mise en accessibilité de plusieurs établissements scolaires : le groupe scolaire J. JAURES, J. MACE et le réfectoire du groupe scolaire CURIE.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 210 000 € HT soit 252 000 € TTC. Les travaux seront réalisés pendant les périodes de vacances scolaires.

Un projet qui peut faire l'objet d'un financement auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 40 % soit 84 000 €.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de prendre les dispositions suivantes pour les opérations ci-dessus énumérées :

- Approuver le programme et l'enveloppe budgétaire,
- Approuver le plan de financement prévisionnel,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés, conventions et tout autre document lié aux subventions à venir.

RAPPORT N° 12 – TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE – ECOLE FERDINAND BUISSON – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le montant prévisionnel de cette première phase de travaux est estimé à 100 700 € HT, soit 120 840 € TTC. Ces travaux seront réalisés pendant les périodes de vacances scolaires (entre juillet et août 2021).

Cette délibération a pour objectif de solliciter les différents partenaires engagés dans cette thématique, à savoir :

- L'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (taux maximum 40% du coût HT) ;
- La Métropole Européenne de Lille au titre du fonds de concours (taux maximum 40% des dépenses éligibles HT).

Conformément aux règles de co-financement, la Ville supportera a minima 20% du budget global HT de l'opération.

De la même manière l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de prendre les dispositions suivantes pour les opérations ci-dessus énumérées :

- Approuver le programme et l'enveloppe budgétaire,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenaires,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés, conventions et tout autre document lié aux subventions à venir.

RAPPORT N° 13 – EGLISE SAINT MACLOU – REFECTION LOURDE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Lors des travaux de réfection des chéneaux, il a été constaté que la charpente était attaquée par le mэрule.

Afin de pérenniser ce bâtiment historique, il s'avère donc nécessaire d'engager une réfection lourde de la couverture et du traitement de la charpente.

Le montant global de cette opération est estimé à 2,3 millions d'euros hors taxes.

Cette délibération a pour objectif de solliciter les différents partenaires, à savoir :

- la Métropole Européenne de Lille ;
- l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;
- le Conseil Départemental ;
- le Conseil Régional.

De la même manière, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de prendre les dispositions suivantes pour les opérations ci-dessus énumérées :

- Approuver le programme et l'enveloppe budgétaire,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides auprès des autres partenaires,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés, conventions et tout autre document lié aux subventions à venir.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 11– Travaux de mise en accessibilité – Diverses écoles 2021 – Demande de subventions

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 12 – Travaux de rénovation thermique – Ecole Ferdinand Buisson – Demande de subventions

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 13 – Eglise Saint Maclou – Réfection lourde – Demande de subventions

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 14 : Madame LESTIENNE

Rapporteuse : Madame Myriam LESTIENNE

RAPPORT N° 14 – CREATION D'UN ESPACE CULTUREL – CENTRE-VILLE – DELIBERATION MODIFICATIVE

Par délibération en date du 18 avril 2018, la Ville de Wattrelos exprimait son souhait de se doter d'un véritable espace culturel, au cœur de la ville, en s'appuyant sur le Centre Socio-éducatif existant.

Plusieurs évènements successifs ont retardé l'aboutissement des études techniques. A ce jour, la finalisation de ces études a conduit à une réévaluation du montant estimatif des travaux. Celui-ci s'établit aujourd'hui à 6,4 millions d'euros HT.

Cette délibération a pour objectif de solliciter les différents partenaires, à savoir :

- l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local ;
- le Conseil Régional au titre des aides au développement culturel ;
- le Conseil Départemental au titre des Projets Territoriaux Structurants ;
- la Métropole Européenne de Lille au titre du fonds de concours « Equipements culturels ».

Monsieur le Maire

Avant de passer au vote et de poursuivre la présentation des rapports, en accord avec les Présidents de groupes, j'ai souhaité que Monsieur Gilbert CHARLES, Adjoint à la Culture, nous expose le projet d'Espace Culturel qui va marquer sa mandature vraisemblablement, enfin je le lui souhaite, et peut être même qu'il portera son nom un jour. Et je crois savoir que notre Adjoint a opté pour une présentation vidéo, me semble-t-il ?

Gilbert CHARLES, Adjoint au Maire : Présentation du projet « Espace Culturel »

Projet pour une
salle de
spectacles



Pourquoi une salle de spectacle à Wattrelos?

Aujourd'hui :

Pas d'équipement permettant d'accueillir dans de bonnes conditions :

- Des concerts
- Des spectacles de danse
- Des pièces de théâtre
- D'un lieu pouvant servir de salle de projection
- Etc...

CSE

JEAN-JAURES

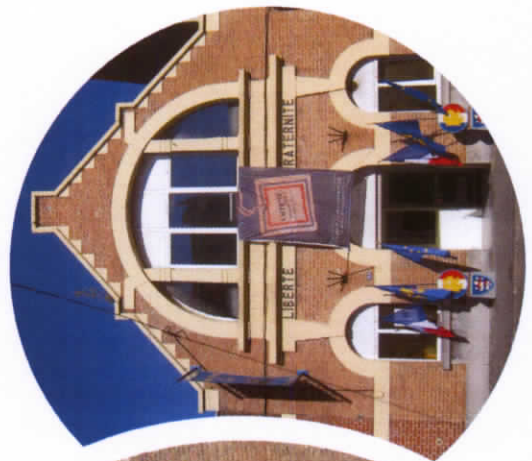
BAM



Jauge limitée



Cœur culturel



Acoustique & confort limités

Et... la salle Roger Salengro

Pourquoi construire
une salle
de spectacles au
centre socio-éducatif ?





500 adhérents
3 salles de danse
1 salle d'arts plastiques,
auditorium, galerie
d'expositions, et une grande
salle bien connue des
wattrelosiens...

Des cours de théâtre, hip-hop,
danse avec le Conservatoire...

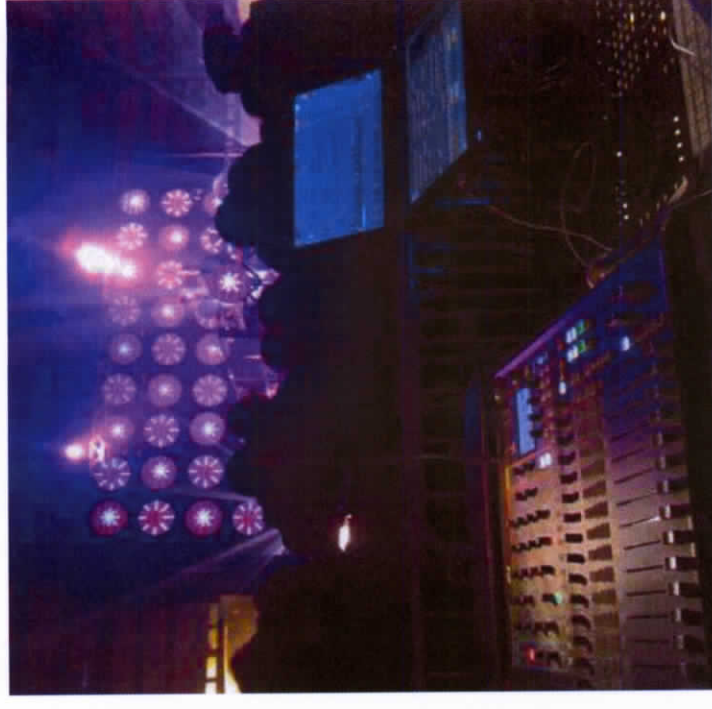
Idéalement situé!



Aux alentours : Places de stationnement, transports en commun, proximité de la Belgique...



Quels sont les objectifs
de la future salle de spectacles ?



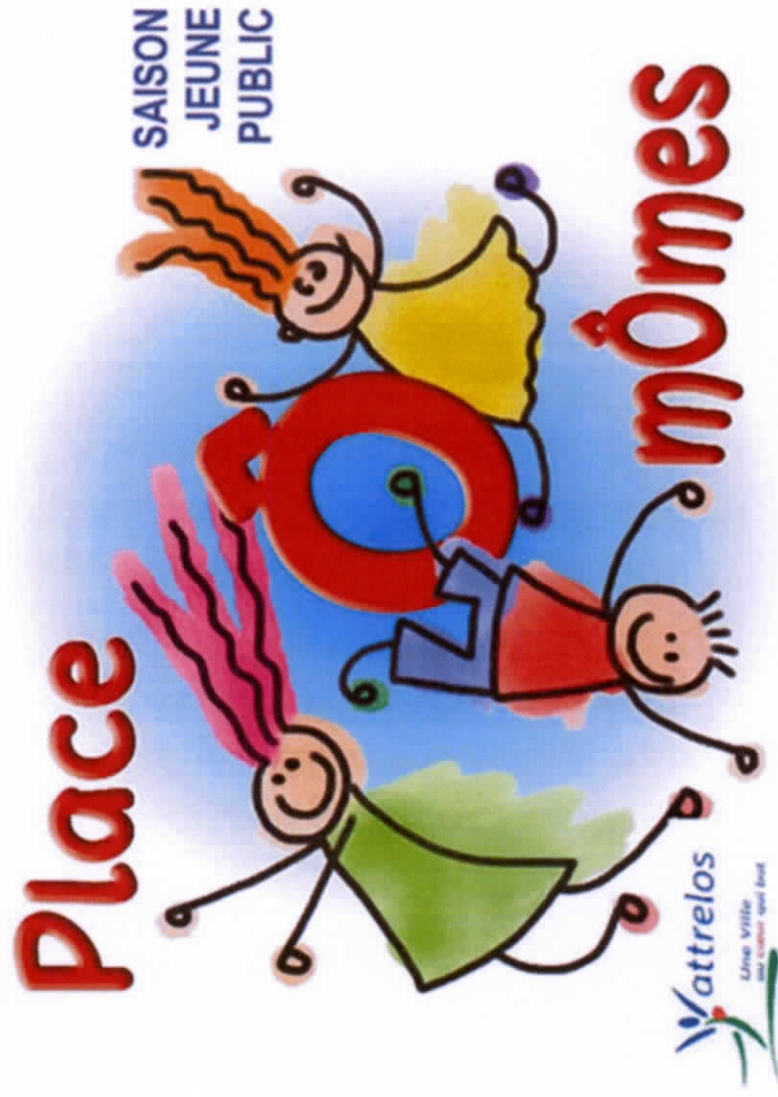
Confort visuel,
acoustique
et d'assise

Offrir à chacun...

Accessibilité PMR,
artistes ou spectateurs

Bonnes conditions
d'installations
techniques

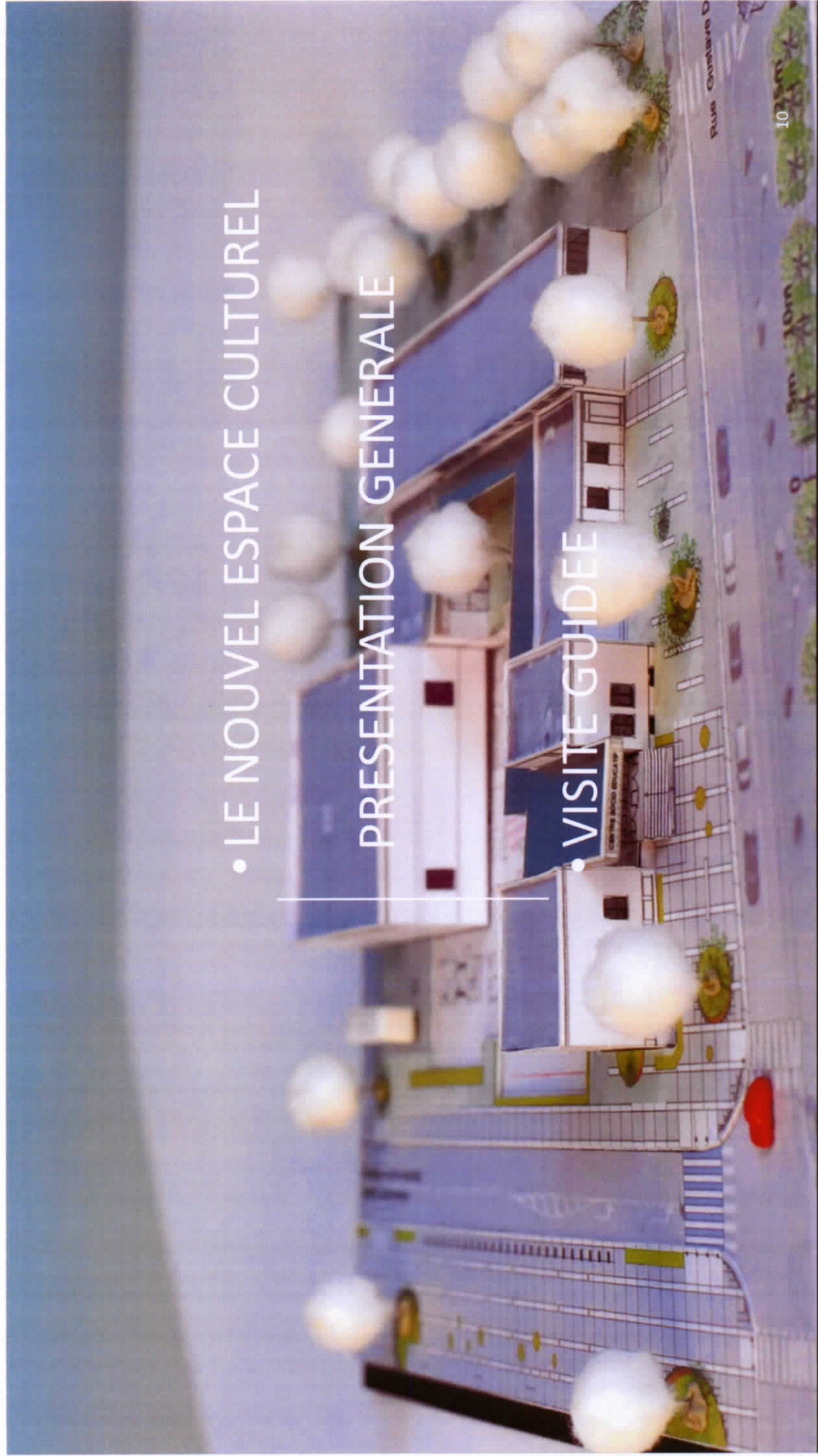
Futur accueil du jeune public



• LE NOUVEL ESPACE CULTUREL

PRESENTATION GENERALE

• VISITE GUIDEE





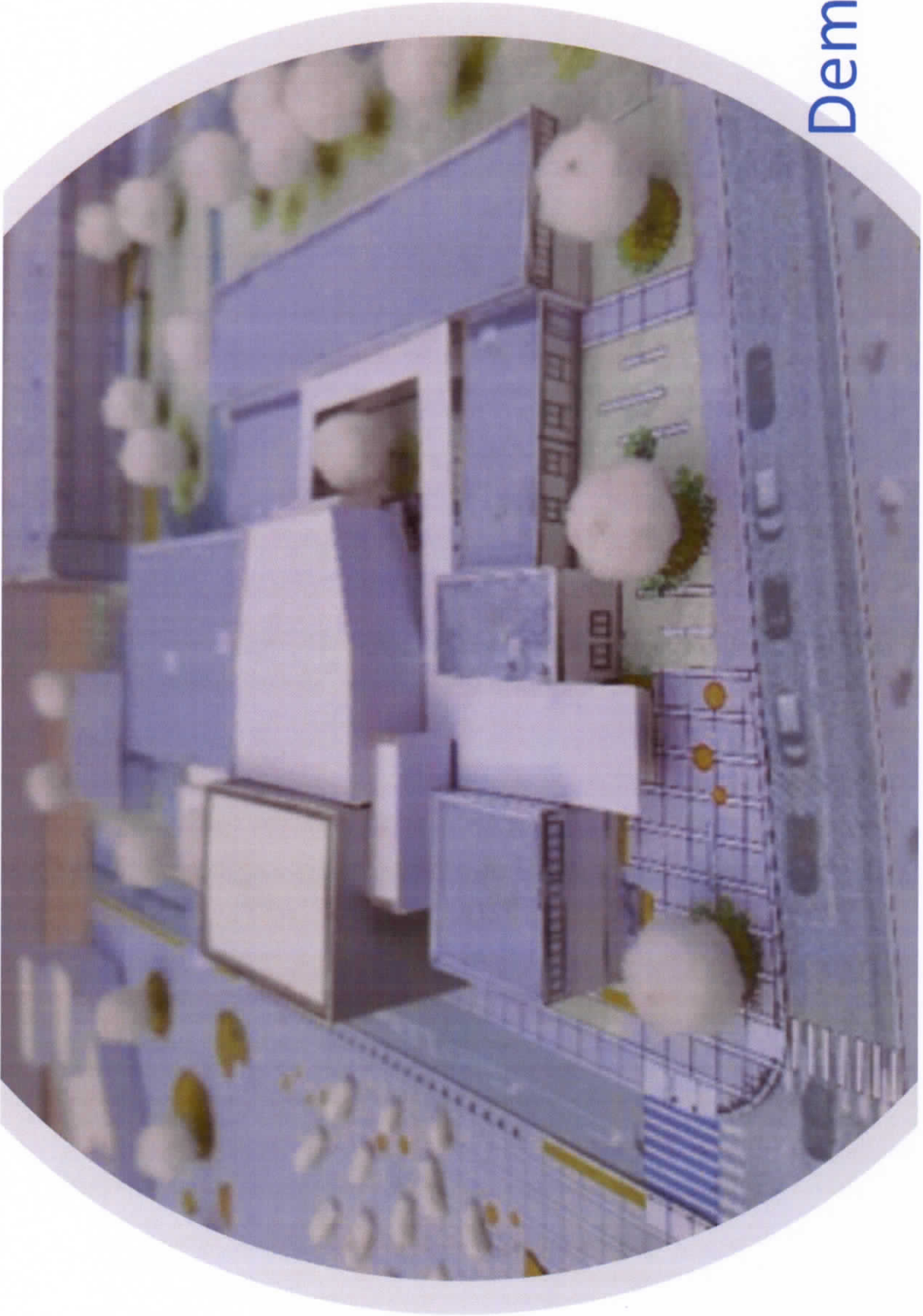
Aujourd'hui

SPECTACLE - WATTRELOS
ELOS

Plan de Masse Existant

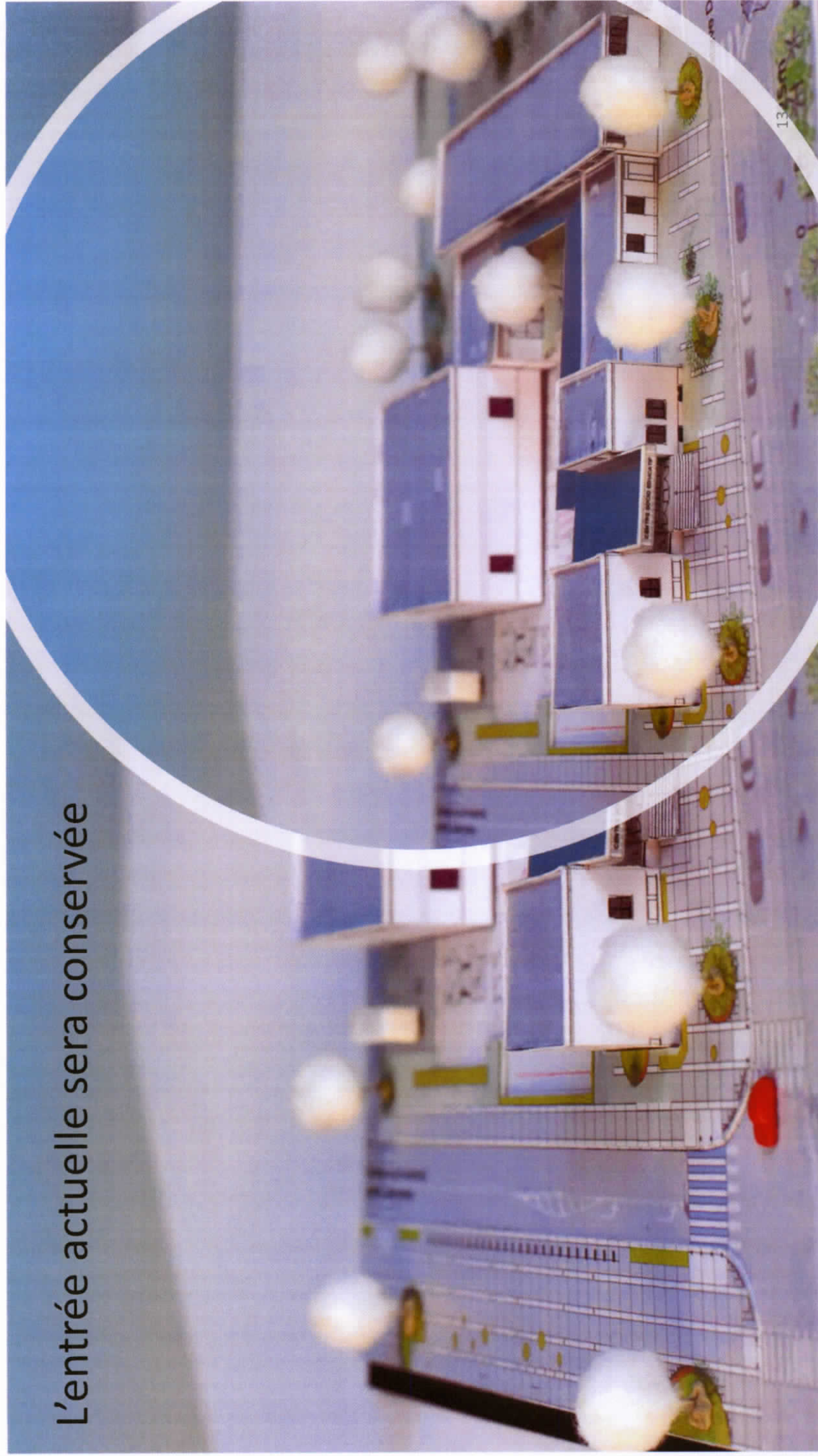
N° de plan :
Echelle : 1/500

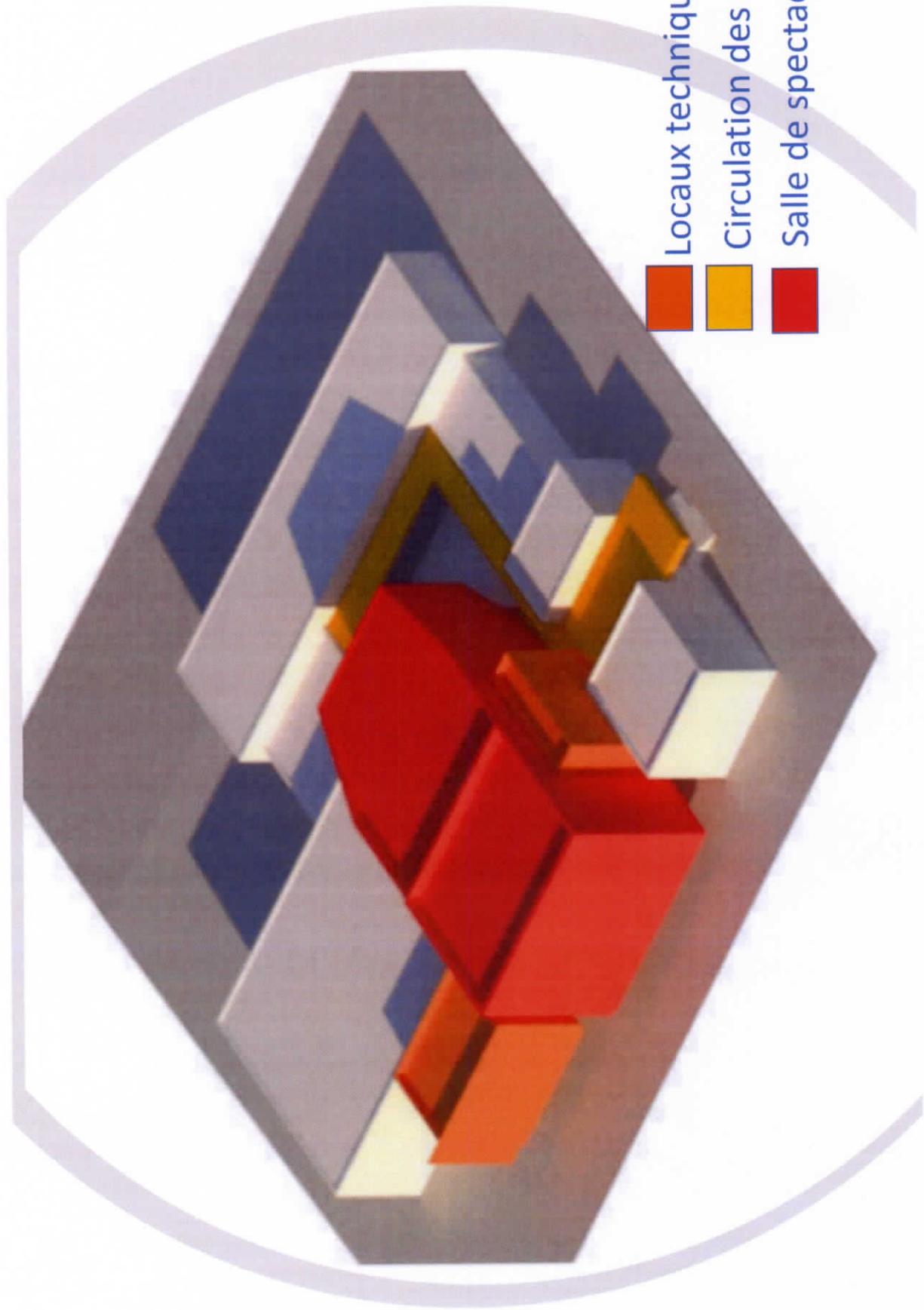




Demain

L'entrée actuelle sera conservée





Locaux techniques

Circulation des publics

Salle de spectacles

Répartition du programme : Niveau 0



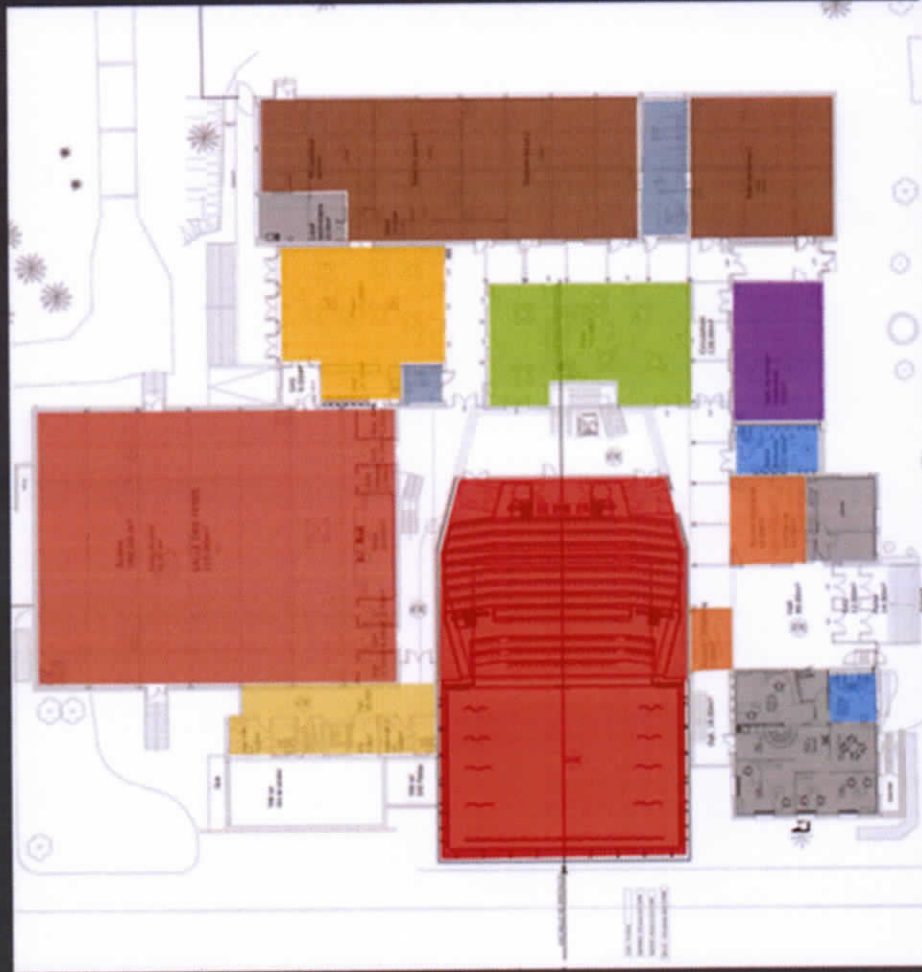
Rez-de-chaussée

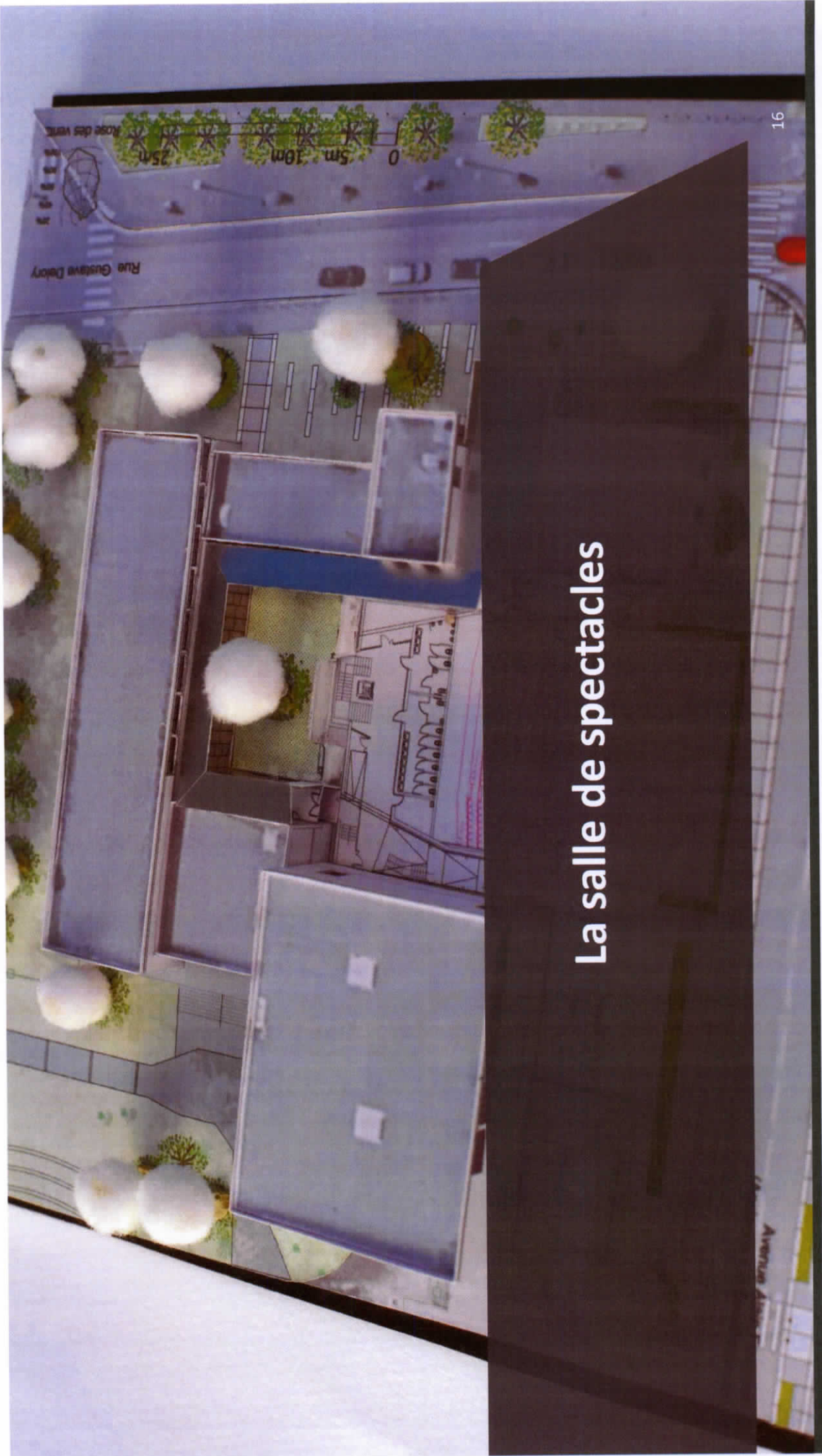
Programme existant

- Patio conservé
- Salle des fêtes
- Salles de danse / Arts plastiques
- Salle de réunion
- Sanitaires conservés

Programme créé

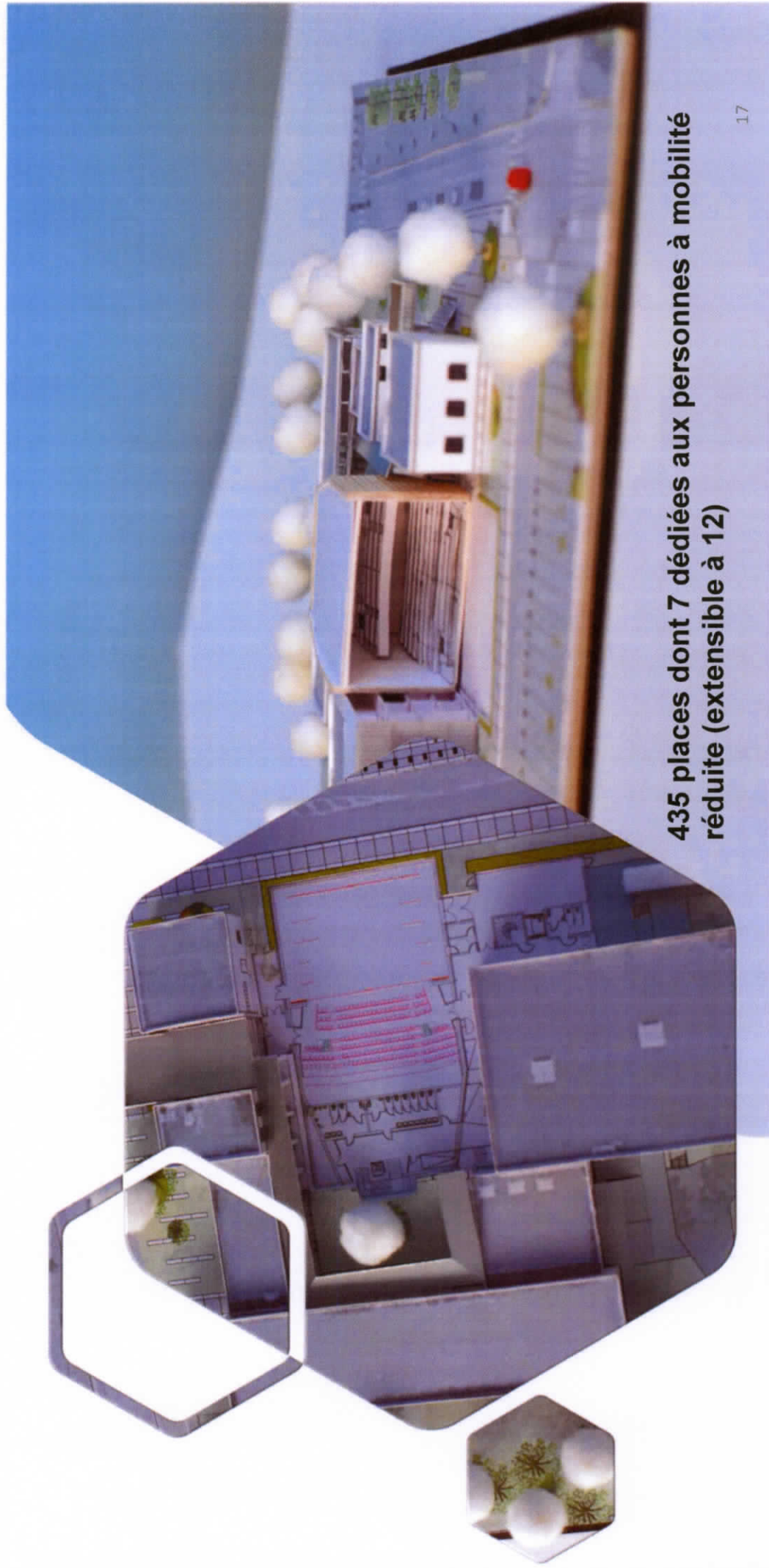
- Salle de spectacle
- Logistique / artistes
- Foyer / bar
- Accueil / vestiaires
- Sanitaires





La salle de spectacles

La salle de spectacles : superficie de 650 m²



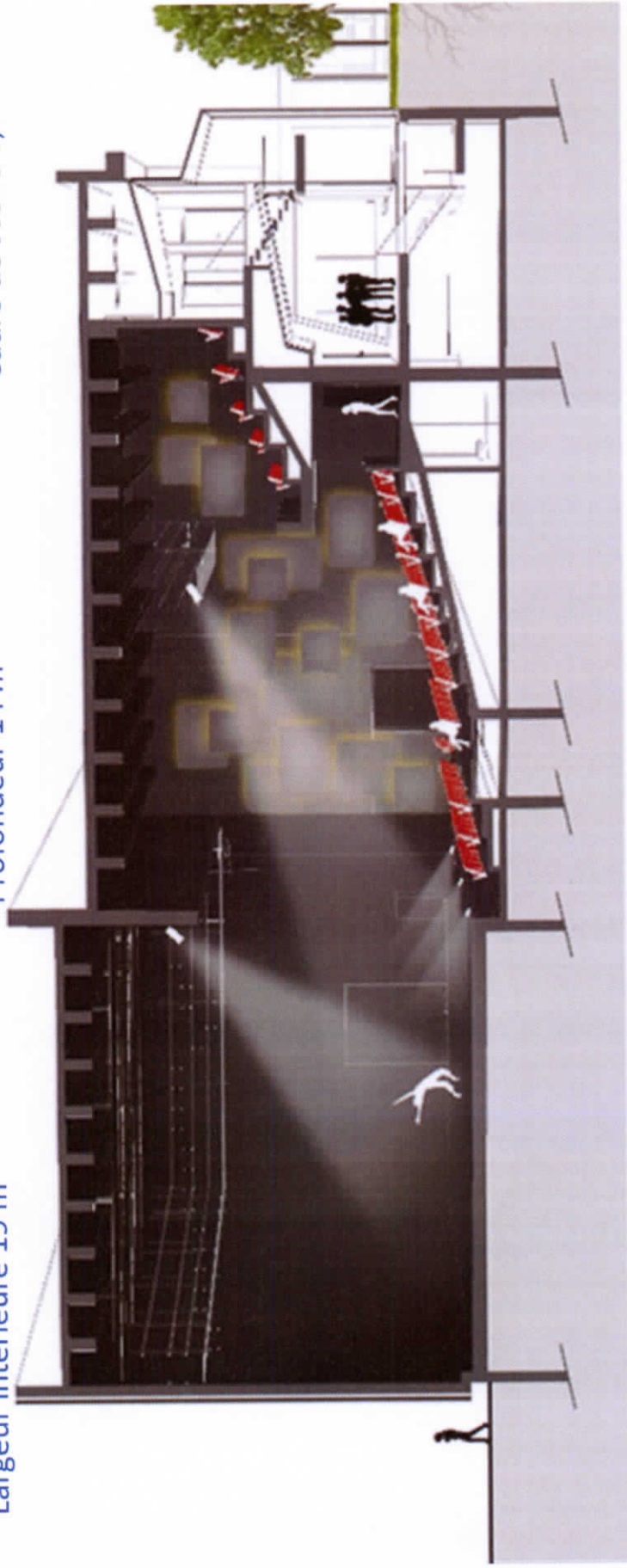
435 places dont 7 dédiées aux personnes à mobilité réduite (extensible à 12)

Plateau scénique entièrement équipé et modulable

Largeur intérieure 19 m

Profondeur 14 m

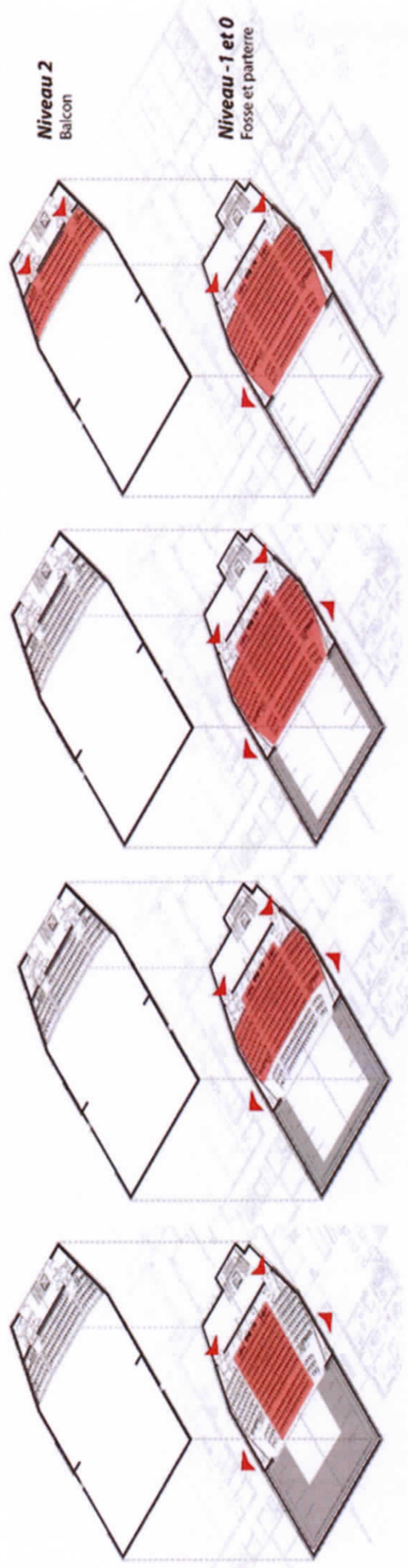
Cadre de scène 8,30 m



Variation de la jauge optimale en fonction des spectacles et de leurs publics

Quatre configurations :

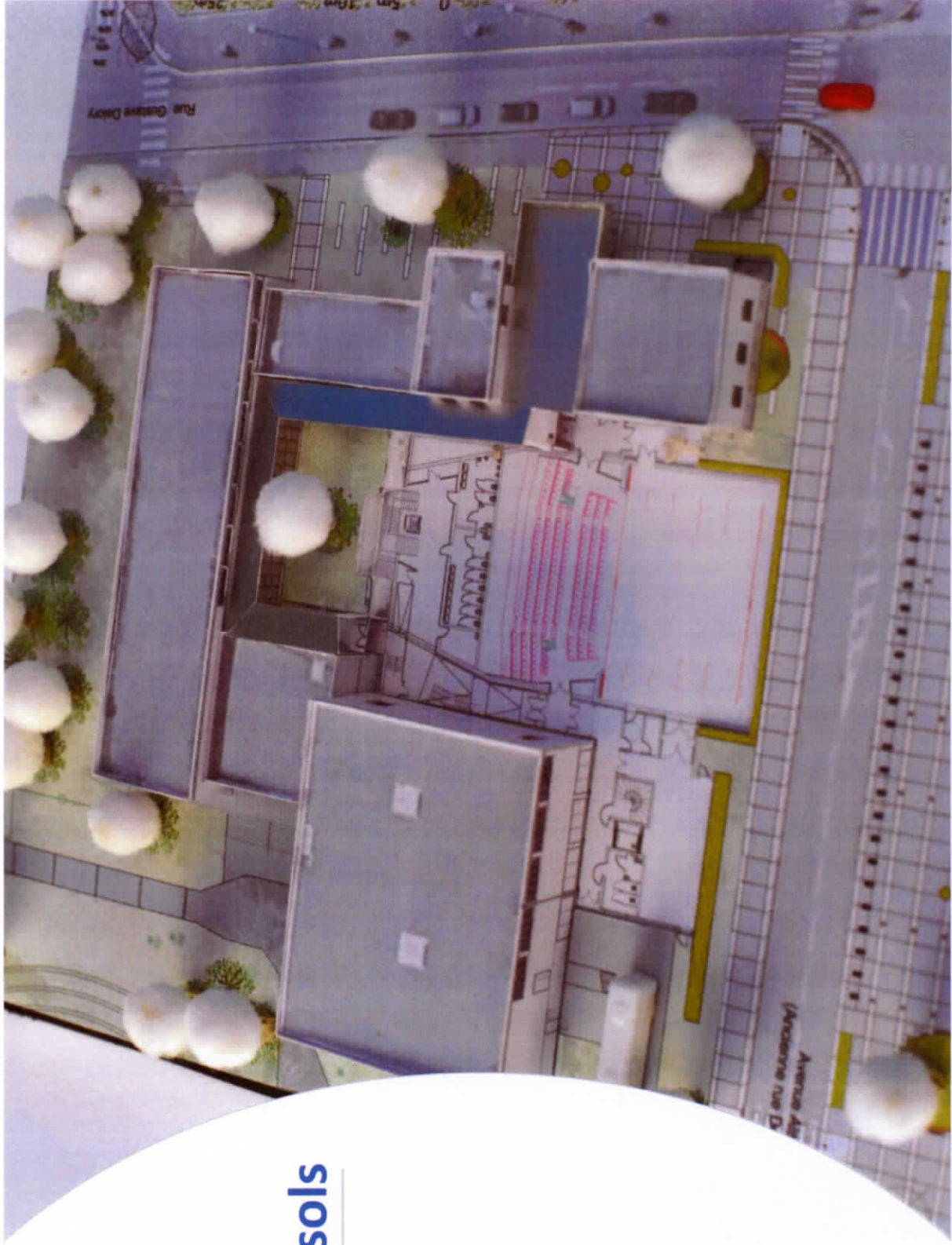
- 195 assises + 2 PMR : Jeune public, petite enfance, cadre de scène 8m de largeur.
- 251 assises + 4 PMR : Petite représentation, Parterre seule, cadre de scène 14m.
- 315 assises + 4 PMR : Moyenne représentation, Parterre et fosse, cadre de scène 16m.
- 428 assises + 7 PMR : Grande représentation, balcon exploité.



Capacité du balcon 116 places
Parterre et fosse 319 places



Niveau -1 : Sous-sols



Répartition du programme : Niveau -1



Sous-sols



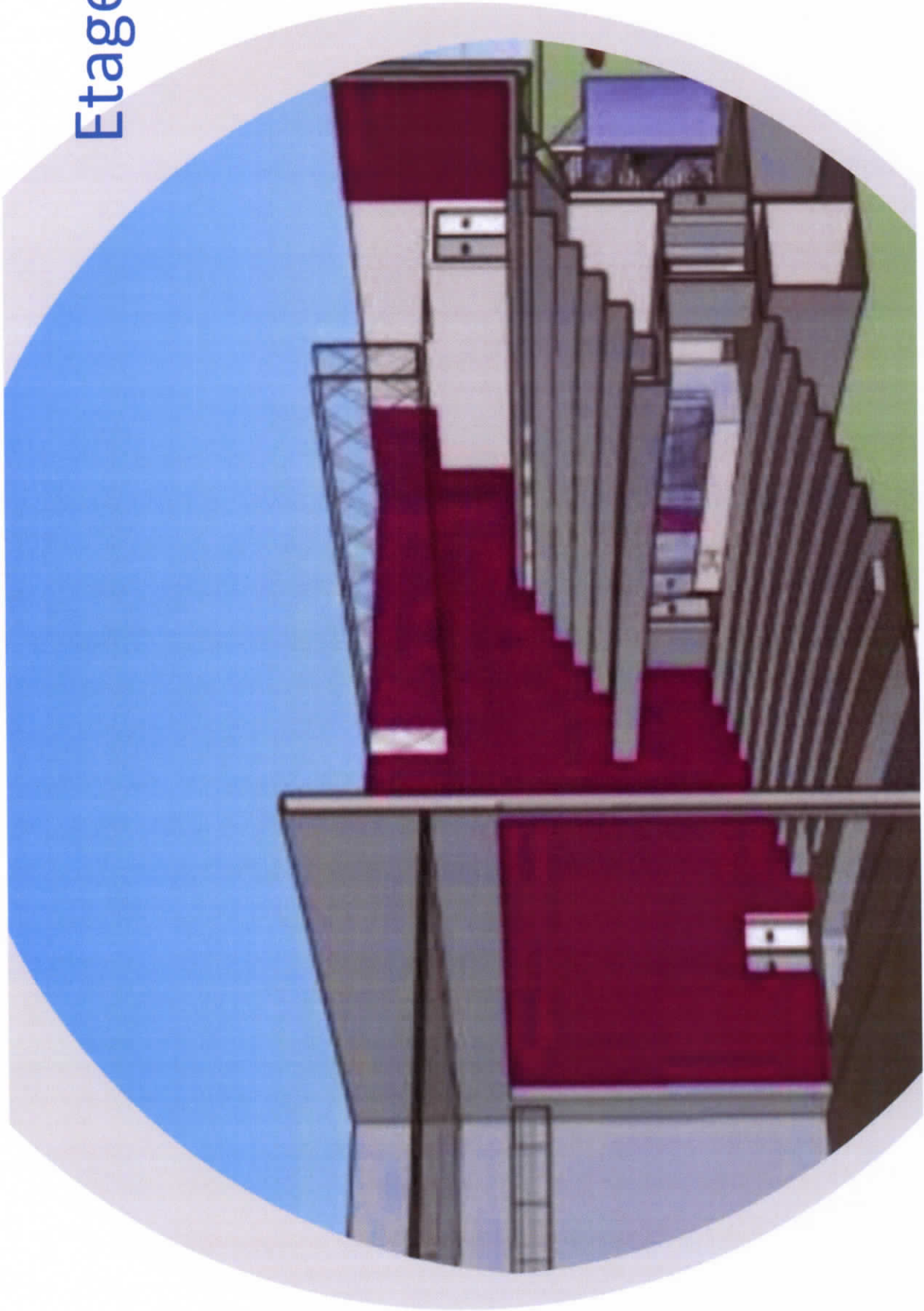
Programme existant

- Loges Salle des fêtes
- Sanitaires conservés

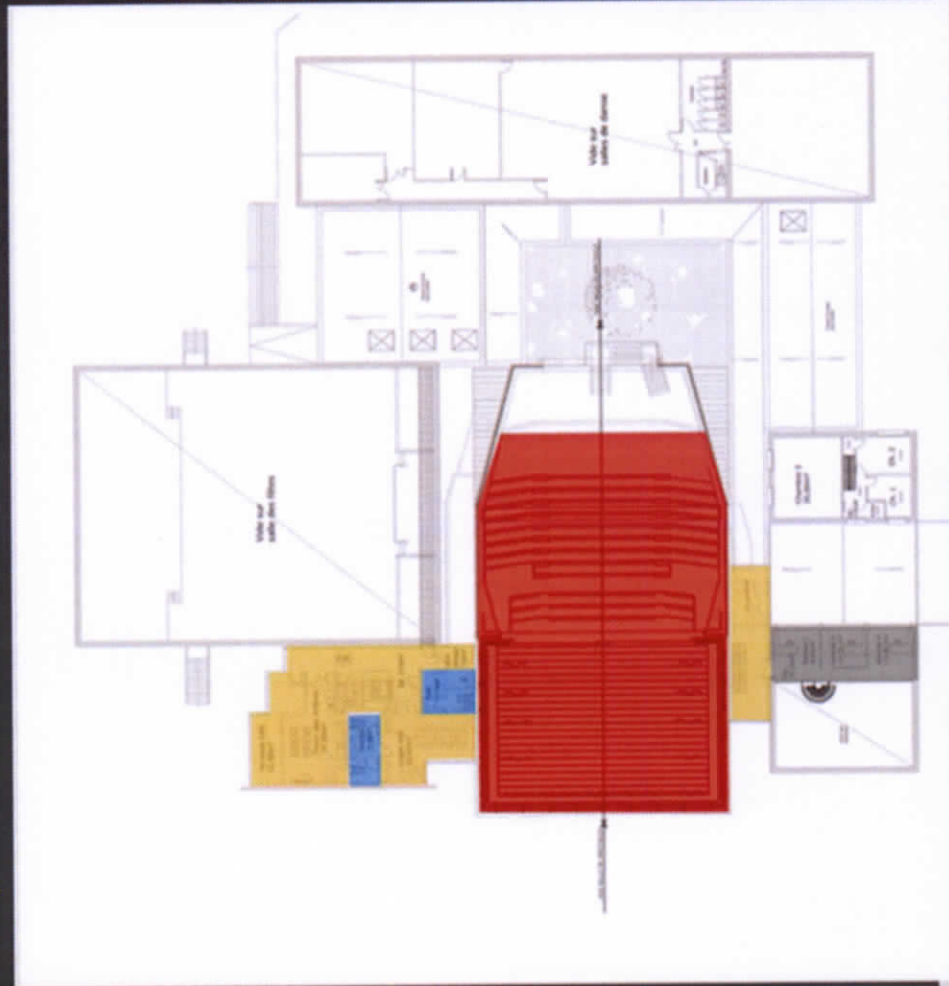
Programme créé

- Salle de spectacle
- Logistique / artistes
- Locaux techniques / stockage
- Sanitaires

Etage




Répartition du programme : Niveau 1

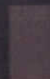



Etage et balcon

Programme créé

 Salle de spectacle

 Logistique / artistes

 Bureaux administration

 Sanitaires



CENTRE SOCIO EDUCATIF

Elevateur hors escape - maintenance

Bureaux => Vestiaires

Auditorium => Sanitaires Enfants
Deux offices => espace de convivialité

Sas d'entrée remaniée + deux autres entrées.
Accueil - Billeterie

Foyer => Bureaux



UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE AFFIRMEE

Performances énergétiques - Préservation des ressources.



Choix d'équipements techniques offrant une qualité d'usage/de vie à l'intérieur.

- Energie renouvelable via panneaux photovoltaïques alimentant les bureaux.
- Eau de pluie utilisée pour le lavage et l'utilisation des sanitaires.

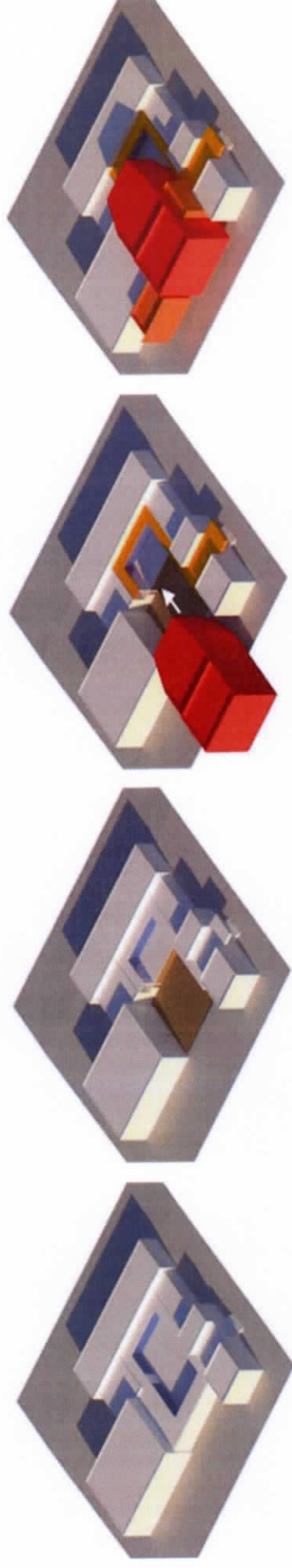
Maîtrise de l'empreinte Carbone, de la conception à l'exécution.

- La volumétrie compacte participera elle-même aux économies d'énergie.
- Les isolations et caractéristiques des vitrages seront optimisées afin d'obtenir le meilleur rapport de confort / investissement.

Sensibiliser ses usagers et le public aux économies d'énergie.

- l'organisation de visites de chantier régulières adressées aux lycéens / collégiens
- La mise en place d'un panneau d'affichage permettant de mesurer les économies liées à la présence d'énergie renouvelable sur ce projet.

Planning des travaux



Cet été : Transformations de l'existant
Octobre : Préparation du chantier
Janvier : Création de la salle => 18 mois



BUDGET

Le coût de l'ensemble des travaux est estimé à : 6,4 millions HT, la MEL et le Département qui ont acté chacun 1 million pour le moment, mais aussi l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (340 000 € demandés) et la Région

Monsieur le Maire

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur CHAYANI sur le rapport n° 14.

Monsieur CHAYANI

Monsieur Le Maire, chers collègues,

Passer d'un prévisionnel de 4,3 millions d'€ à un montant estimatif de 6,4 millions d'€, hors taxes et hors frais d'étude (Arrondissons donc à 7 millions d'€ si vous le voulez bien...), ce n'est pas rien ! Et comme l'indique la délibération, il ne s'agit là que d'une estimation.

Doit-on s'attendre à de nouvelles « surprises » de ce genre ? Il est indéniable que ce projet a été mal maîtrisé, et sans doute trop lourd à porter !

Des éléments que nous avons pu obtenir lors de la commission « Développement Durable, Urbanisme et Travaux », je cite la délibération modificative « plusieurs événements successifs ont retardé l'aboutissement des études techniques ». La question de l'acoustique n'a pas été suffisamment prise en compte, ainsi que la scénographie (*Pour les non-initiés, il s'agit des Art et technique de l'aménagement de la scène, et de son espace*) ! Un comble quand on parle d'une salle de spectacle, avouez-le !

Car oui, il y a là clairement un manque d'anticipation. Nous n'allons pas incriminer ici les services de la ville, mais construire une salle de spectacle ne semble pas entrer dans leur domaine de compétences.

Quand donc fera-t-on appel à des cabinets spécialisés dès le départ sur de tels projets ? 3 ans déjà que ce projet est en gestation...

Si nous avons bien compris cette délibération, 2 millions d'€ ont été actés avec la MEL et le Département.

2 millions sont également espérés auprès du Conseil Régional et de l'Etat.

Ce qui laisse au mieux, un reste à charge de 3 millions d'€ !

Pourriez-vous, Madame l'Adjointe, nous éclairer et éclairer les wattrelosiens sur ce que le projet coûtera réellement aux contribuables à terme ?

Madame LESTIENNE

Monsieur CHAYANI, je pense que vous avez, sans doute, zapper quelques explications qui ont été données lors de la commission.

L'augmentation du budget ne se limite pas aux problèmes d'acoustique et de scénographie qui n'ont pas été immédiatement estimés par notre équipe, qui a pourtant l'habitude, effectivement, de construire des bâtiments. Je pense qu'on peut déjà être assez fiers des bâtiments qui ont été réalisés sur la Ville de Wattrelos. «Ce ne sont pas des spécialistes du spectacle» je ne suis pas sûre que ce soit un argument qui soit très sympathique, on ne peut pas être spécialiste en tout, Monsieur CHAYANI ! Ceci dit, effectivement, on se fait épauler par la suite.

D'autres éléments ont été apportés en commission, c'étaient notamment des loges et une certaine façon de présenter le bâtiment dans une réflexion qui mène à une meilleure exploitation de cet espace et notamment d'élargir notre offre. Donc il ne s'agit pas seulement, Monsieur CHAYANI, de problèmes d'acoustique et de scénographie mais d'une révision du projet pour permettre à Wattrelos d'accueillir tous les spectacles dignes de ce nom.

Monsieur le Maire

Merci encore à Monsieur Gilbert CHARLES car je sais qu'il a réussi, avec l'équipe, à monter cette présentation en quelques heures à peine mais il nous a rendu, je pense que chacun en sera d'accord, la présentation d'un beau projet, un très beau projet j'allais dire, enfin, pour la ville, d'une salle digne de ce nom quand on connaît le foisonnement culturel de notre ville. Madame LEMOINE, je ne l'oublie pas, je l'ai évoqué tout à l'heure avec l'Union Musicale, mais offrir à nos musiciens, offrir à nos troupes de théâtre, offrir aux artistes qui viennent ici, offrir à nos professeurs de danse quels qu'ils soient, une salle digne de ce nom c'est aussi une exigence culturelle, il est temps !

Alors, passer par l'extérieur, Monsieur CHAYANI, ça coûte cher, ça coûte très cher, ça fait depuis très longtemps et je suis gré aux compétences de nos collaborateurs, que la plupart de nos grands travaux, la plupart de nos écoles construites ou reconstruites, les grosses réhabilitations, les salles de sports ont été faits par nous-mêmes. C'est très économe en deniers publics puisque les cabinets extérieurs coûtent souvent très chers et, facilement, sur un bâtiment de cette ampleur-là, ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros qui peuvent s'économiser en travaillant par nous-mêmes.

Il n'en reste pas moins que le projet a été conçu initialement, dessiné j'allais dire, et Monsieur FITAMANT l'avait rappelé en commission des travaux, un peu rapidement c'est vrai, parce que les dossiers de décisions politiques de subventions de cette ampleur sont relativement longs. C'était quand même, il y a maintenant quatre, cinq ans que j'avais saisi en tout premier le Président de la Région puis ensuite le Président du Département, puis le Président de la MEL.

Voilà, l'ordre de grandeur qui avait été présenté, était effectivement à 4,5 millions. Depuis le projet s'est affiné, il s'est rendu plus opérationnel, il a été précisé et, d'office, je pense que vous pouvez le percevoir lorsque vous voyez la présentation extrêmement précise qui a été faite, avec la prise en considération à la fois des problèmes sanitaires, des problématiques de chauffage, de convivialité, cette idée de retourner la scène vers l'extérieur c'est quand même un plus, (je ne connais pas beaucoup de scènes dans la métropole qui pourraient être ainsi), maintenir le balcon, la question technique, tout cela exige, certes, que nous passions par des prestataires extérieurs et certains nous ont fait défaut puisqu'il y a eu certaines défaillances de ces prestataires extérieurs qui n'ont pas respecté les délais.

Bref, nous arrivons aujourd'hui à un projet qui est bien structuré, bien organisé, conçu par nous-mêmes et je suis gré à notre architecte et à la direction des services techniques de l'avoir, à la fois présenté et même maqueté, puisque vous pourrez toutes et tous le voir en sortant de cette salle. Mais nous avons connu, c'est vrai, depuis le lancement de cette opération quelques difficultés, le départ de la première architecte, la mutation d'un technicien, la défaillance, je le disais, de certains prestataires, la crise sanitaire qui n'a rien arrangé puisque tout cela dans les retours de commandes extérieures a pris un peu de temps, un dossier qui est complexe.

Aujourd'hui, on a un produit mature à 6.4 millions. Les sollicitations anciennes ne nous suffisent pas, 1 million du Département, 1 million de la MEL sont effectivement des apports importants, je rappelle qu'ici dans cette même salle, le Président BERTRAND, s'était engagé à hauteur 1 million lui-même, donc on n'est pas à 2, on est déjà au minimum à 3 mais depuis la rediscussion, la maquette a été présentée au Président BERTRAND, elle a été présentée aussi aux deux autres collectivités que j'ai citées et d'ores et déjà nous avons déposé une requête d'extension des soutiens à destination de la Région. Monsieur BERTRAND est d'ores et déjà saisi et nous sommes plutôt sur une hauteur de l'ordre d'1.7 million. La MEL devrait intervenir également sur une deuxième phase dans ce bâtiment, majorer donc son intervention ; le Département nous soutiendra au titre des projets structurants ça sera dans l'exercice 2022 et l'Etat, je l'espère, devrait nous confirmer un engagement qu'il nous a donné en pointillé dans le cadre, d'ores et déjà de la DSIL, la Dotation de Soutien d'Investissement Local.

Nous sommes au bas mot dans un soutien extérieur qui devrait être compris, Monsieur CHAYANI, entre 4.5 et 5 millions selon le partenariat de chacun ce qui laissera à la Ville, 1,4 million HT à financer ce qui, je le répète, est tout à fait compatible avec les capacités financières, le bon état financier de notre Ville, vous le savez d'autant plus que c'est le projet dominant de ce mandat mais il n'est pas le seul puisque d'autres programmes également environnementaux, d'investissement et aussi sportifs existent, on va d'ailleurs les évoquer pour partie, dans un instant, et dans le programme nous nous sommes engagés à les financer.

Voilà, donc n'ayez guère de crainte, je l'ai dit tout à l'heure, avec la majorité et l'équipe que j'ai l'honneur de conduire : nous sommes des fourmis pas des cigales ! Nous construisons méthodiquement. Nous avons consolidé une situation financière qui est d'ores et déjà solide ; j'ai dit tout à l'heure que nous avons absorbé le choc de la crise de 2020, avec un petit repli, mais on refera une partie de la route grâce à la stratégie financière que nous mettons en œuvre et ce projet dont la ville a besoin dans le temps, c'est une vieille revendication, une grande attente aussi du monde culturel. Ce projet pourra voir le jour sans obérer, ni les équilibres financiers de la ville, ni même la pérennité de ces équilibres financiers.

Je pense avoir répondu aussi précisément que possible. N'ayez crainte, cette délibération nous permet justement de refaire un tour de table. Je ne peux pas rendre publiques les informations qui m'ont été communiquées tant qu'elles ne sont pas écrites et j'ai une pratique aussi qui est que je n'inscris pas dans le budget les décisions de subventions sans avoir perçu les arrêtés de subventions, ce qui me paraît vertueux et sain ; mais dès qu'elles seront confirmées, vous en serez informé, je vous rassure !

Merci encore à Monsieur Gilbert CHARLES pour cette présentation vivante. Finalement, je pense que ma proposition de tout à l'heure n'est pas complètement stupide, une salle de spectacles Gilbert CHARLES aurait un sens quand même un jour dans cette ville ! Ce qui m'inquiète c'est que dans ce cas-là, ça ne me laisserait le choix que de la piscine, ce qui pour moi poserait un petit problème de fond en matière sportive pour quelqu'un qui ne sait pas nager. Essayez de me trouver autre chose pour l'avenir !

Allez au-delà de la boutade, un peu d'humour ne fait pas de mal ! Je mets donc aux voix ce rapport n° 14 de Madame LESTIENNE qui va nous autoriser à aller chercher des sous, j'espère que tout le monde est d'accord, enfin je l'espère.

Rapport n° 14 – Création d'un espace culturel – Centre-Ville – Délibération modificative

POUR : 35 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: 8 VOIX MM RICCI, CROIGNY, CHAYANI, SOYEZ, DENFER et Mmes DELRUE,
FELIX, FARACI

Rapports 15 et 15 bis : Monsieur DUMOULIN

Rapporteur : Madame Jean-Philippe DUMOULIN

RAPPORT N° 15 – SALLE DE SPORTS JEAN ZAY – RENOVATION – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Souhaitant rénover la salle de sports Jean Zay, la Ville envisage le dépôt d'un dossier de subvention auprès de la MEL.

Ces travaux auront pour objet principal le remplacement des menuiseries et du revêtement de sol afin d'améliorer la pratique sportive. Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 440 000€ HT, soit 528 000€ TTC.

L'objectif est donc de solliciter un fonds de concours auprès de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 106 000€ maximum, soit 40% du reste à charge.

Pour mémoire, ce projet s'est vu attribué un financement de 175 600€ par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2020.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de prendre les dispositions suivantes pour les opérations ci-dessus énumérées :

- Approuver le programme et l'enveloppe budgétaire de l'opération,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours « Equipements sportifs » auprès de la Métropole Européenne de Lille,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés, conventions et tout autre document lié aux subventions à venir.

RAPPORT N° 15 BIS – TERRAIN MULTISPORTS BEAULIEU – RENOVATION – DEMANDE DE SUBVENTION

Souhaitant rénover le terrain multisport situé rue de Beaulieu, la Ville envisage à cet effet le dépôt d'un dossier de subvention auprès de la MEL pour l'optimisation des financements.

Ces travaux auront pour objet la rénovation de l'aire de pratique, des clôtures et des buts pour diversifier et sécuriser la pratique. Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 67 000€ HT, soit 80 400€ TTC.

L'objectif de cette délibération est donc de solliciter un fonds de concours auprès de la MEL à hauteur de 20 100€ soit 30% du montant HT.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de prendre les dispositions suivantes pour les opérations ci-dessus énumérées :

- Approuver le programme et l'enveloppe budgétaire de l'opération,
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours « Equipements sportifs » auprès de la MEL et tout autre partenaire,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés, conventions et tout autre document lié aux subventions à venir.

Monsieur le Maire

Deux délibérations de demandes de subventions, je pense qu'on sera d'accord, je remercie les groupes d'opposition d'avoir accepté d'inscrire cette délibération un peu in fine.

Mais quand on a eu l'opportunité de savoir que nous pourrions être éligibles, autant y aller, sinon j'aurais dû reconvoquer un nouveau Conseil rien que pour ça, ça aurait été dommage, et attendre juillet, le train serait passé, et si on veut pouvoir reconstruire ce city stade dès avant l'été ou vraiment dans les mois qui viennent, il faut vraiment agir très vite

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 15 – Salle de sports Jean Zay – Rénovation – Demande de subventions
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 15 bis – Terrain multisports Beaulieu – Rénovation – Demande de subvention
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport 16 : Monsieur DE MATOS

Rapporteur : Monsieur Steeve DE MATOS

RAPPORT N° 16 - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Conformément à l'article R2324-30 du Code de la Santé publique, les établissements et services d'accueil du jeune enfant s'appuient sur un règlement de fonctionnement, concerté avec la Caisse d'Allocations Familiales, qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement et du service.

Un récent contrôle de la CAF a mis en exergue certains points de ce règlement qui doivent être adaptés aux conditions de notre partenaire : précisions, appellations, intégration des barèmes en annexes... Pour sa conformité et la perception de la Prestation de Service Unique, il convient donc d'apporter quelques modifications au Règlement intérieur des structures Petite Enfance.

Cette mise à jour est un acte indispensable à la poursuite du partenariat et du soutien de la CAF dans l'action municipale en direction de la Petite Enfance.

Les mises à jour sont :

- Les modifications concernant les tableaux de barème soumis par la CAF. Ceux-ci étant évolutifs ils ne doivent pas apparaître dans le Règlement intérieur,
- Il est stipulé que l'heure d'adaptation du premier jour n'est pas facturée,
- Le mot « Directrice » a été remplacé par « responsable »,
- L'adresse de la crèche familiale a été mise à jour.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de :

- Abroger toute version antérieure du règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance,
- Valider le Règlement de fonctionnement des Etablissements d'accueil du jeune enfant et de le rendre applicable au 1er avril 2021.

Monsieur le Maire

Comme vous l'avez dit, ce sont des modifications au sens technique, à l'intérieur du règlement mais cette mise à jour est salubre puisqu'elle tient compte à la fois du nouveau vocabulaire et des nouvelles règles.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 16 - Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapports n° 18 à 27 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

RAPPORT N°18 – COMMISSIONS MUNICIPALES – DESIGNATION DES MEMBRES – DELIBERATION MODIFICATIVE

Consécutivement à la démission de Madame DUQUESNOIS ainsi qu'à la volonté de Madame Axelle DELANNOY de siéger en non inscrite, il convient de modifier la composition des listes afin de maintenir l'expression pluraliste des élus.

En conséquence, il vous est proposé, au nom de la Majorité municipale :

- De remplacer Madame Anne DUQUESNOIS par Monsieur Steeve DE MATOS à la Commission Finances, Economie et Administration Générale,
- De remplacer Monsieur Steeve DE MATOS par Monsieur Michel DEBAETS à la Commission Culture et Vie Festive.

Il vous est par ailleurs proposé :

- De porter à 12 le nombre des membres de la Commission Développement Durable, Urbanisme et Travaux et de la Commission Finances, Economie, et Administration Générale,
- D'ajouter Madame Axelle DELANNOY à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Travaux et à la Commission Finances, Economie, et Administration Générale.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n°18 – Commissions Municipales – Désignation des Membres – Délibération modificative
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

RAPPORT N° 19 – ASSOCIATION « ARCHIPEL » - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT – DELIBERATION MODIFICATIVE

Il est proposé de remplacer Madame DUQUESNOIS par Monsieur Benjamin CAILLIET, Conseiller Municipal Délégué en charge de la Santé, au Conseil d'Administration de l'Association Archipel.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 19 – Association « ARCHIPEL » - Désignation d'un représentant – Délibération modificative

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

RAPPORT N° 20 – LOGEMENTS DE FONCTION – 39 RUE VOLTAIRE – 2A RUE BROSSOLETTE

Des mutualisations de missions et des réorganisations de service conduisent à ce qu'il ne soit plus nécessaire de conserver les emplois de concierge pour le groupe scolaire Voltaire et pour le groupe scolaire Brossolette.

RAPPORT N° 21 – DECLASSEMENT ET PROJET DE CESSIION DU LOGEMENT 2A RUE BROSSOLETTE

Le logement 2A rue Brossolette a déjà été désaffecté par délibération du 27 juin 2012. Il convient de procéder à son déclassement.

Une recherche d'acquéreurs sera opérée par un négociateur d'une étude notariale et le projet de vente reviendra pour accord devant vous.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 20 – Logements de fonction – 39 rue Voltaire – 2A rue Brossolette

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

Rapport n° 21 – Déclassement et projet de cession du logement 2A rue Brossolette

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION: / VOIX

RAPPORTS N° 22 A 27 – CONCLUSION D'AVENANTS A LA CONVENTION AVEC :

- L'Office de Tourisme
- L'Association Acti'jeunes
- Le Comité des Œuvres Sociales du personnel
- L'Office Municipal de l'Education Permanente
- L'Association Avenir Jeunesse Mission Locale Wattlelos Leers
- L'Association des Centres Sociaux de Wattlelos

Il s'agit de délibérations récurrentes dès lors qu'on verse une subvention supérieure à 23 000 € aux associations. Il convient de signer un avenant à la convention initiale.

Pour le rapport n° 22 Monsieur LEMAY, signataire de la Convention pour l'Office de Tourisme, ne prendra pas part au vote

Pour le rapport n°26, Monsieur MEKKI, signataire de la Convention pour l'association Avenir Jeunesse, ne prendra pas part au vote

Pour le rapport n° 27, Monsieur CHAYANI, signataire de la Convention pour l'Association des Centres Sociaux, ne prendra pas part au vote

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

22 – Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme

Ne prend pas part au vote : M LEMAY

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

23 – Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association Acti'Jeunes

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

24 – Conclusion d'avenant à la convention avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

25 – Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office Municipal de l'Education Permanente

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

26 – Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association Avenir Jeunesse Mission Locale Watrelos Leers

Ne prend pas part au vote : M. MEKKI

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

27 – Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association des Centres Sociaux de Watrelos

Ne prend pas part au vote : M. CHAYANI

POUR : 42 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION: / VOIX

=====

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je précise aussi que la maquette de Monsieur CHARLES est visible à l'entrée. Vous pouvez la voir en partant. Touchez-la avec délicatesse. La salle de spectacles est un peu amovible, pour ceux qui ont la patience de l'attendre, il viendra vous rejoindre pour vous montrer cela de visu.

La séance est levée à 11 h 35

Dominique BAERT, Maire	
Myriam DE SMEDT	
Sébastien FITAMANT	
Michèle COQUELLE	
Henri GADAUT	
Tarik MEKKI	
Zohra REIFFERS	
Karl MONRABAL	PROCURATION Mme DUJARDIN
Martine LEBLANC	
Gilbert CHARLES	
Myriam LESTIENNE	
Azedine TALEB-AHMED	
Sylvie ZAIDI	
J.Philippe DUMOULIN	
Jacques DELFOSSE	
Guy-Noël LEMAY	

Steeve DE MATOS	
Benjamin CAILLIERET	
Annie CHANTRIE	
Emeline BOITTE	
Pascal LUCAS	Procuration à Mme COUELLE
Basma HAMMAMI-BELAID	
Rabah DAHMANI	
Béatrice DUJARDIN	
Laureen LEMOINE	
Paméla GUILBERT	
Steven MARROUKI	
Catherine OSSON	
Océane LEVEQUE	
Lina DJAFER-CHERIF	
Veysal KIRAZ	
Laura DELPLANQUE	

Brice WETE-MATOUBA	Procuration à Mme OSSON
Michel DEBAETS	
Christophe RICCI	
Marjorie DELRUE	
Denis CROIGNY	
Sophie FELIX	
Messaoud CHAYANI	
J.François SOYEZ	
Abdel DENFER	
Marjory FARACI	
Axelle DELANNOY	